LE COURRIER DE L'OUEST

VOL. I — EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 28 JUIN 1906 — No. 38

Causerie Médicale sur l'Alcoolisme

PAR LE Dr L. V. VEZINA, M. D. L.

(Suite.)

L'alcool métylique ou de bois est peut-être le pire de tous. L'on est parvenu à le purifier, et aujourd'hui, il remplace trop souvent l'alcool étylique ou de grains parcequ'il coûte moins cher. Les préparations qui en découlent, quelle que soit leur forme, sont des poisons dangereux et pour la vie et pour la vue. Les Drs. Buller, de Montréal, et Wood, de Chicago, ont publié devant l'Ass. Méd. américaine, une statistique de 153 cas de cécité, et 122 cas de mort dus à ce poison. Ce total de 275 cas est tout probablement inférieur à la réalité ; car cet alcool est largement employé dans beaucoup de spécialités pharmaceutiques ou médecines brevetées malheureusement bien répandues dans le public, grâce à des annonces trompeuses que personne ne songe à contrôler.

On nous dira peut-être : " Mais n'est-il pas vrai que l'on peut par un bon coup, un punch chaud, enrayer quelquefois une maladie, couper court à un frisson etc... Puis si l'on se trouve saisi par le froid, n'est-il pas vrai que l'alcool réchauffe et que par une bonne transpiration, l'on peut enrayer quelquefois une maladie !"

Disons tout de suite que dans tout le cours de nos études, nous n'avons jamais trouvé la relation d'un seul cas de maladie sûrement et scientifiquement enrayé par l'alcool. De plus, jamais au cours de notre pratique médicale nous n'avons été témoin d'un semblable effet.—D'abord êtes-vous bien certains que ce prétendu effet abortif n'était pas dû tout simplement à l'eau sucrée chaude que vous avez prise en même temps que l'alcool ? nous en doutons beaucoup. Mais dira-t-on : " l'eau sucrée chaude, cela ne gratte pas le gosier en passant, comme l'alcool." Ah ! nous savons bien que pour certaines gens, il faut absolument que cela gratte ou brûle quelque part, pour qu'ils croient à un effet quelconque. A ceux-là, nous dirons : " Faites-vous une solution très chaude de citron, de gingembre, de poivre rouge même ; prenez du café ou du thé bouillant, et vous aurez tous les effets que vous prétendiez tirer de l'alcool, sans vous exposer à une dépression qui suit invariablement l'excitation factice d'une solution alcoolique ingurjitée à forte dose.

Et puis enfin, prétendriez-vous lutter contre une maladie en vous mettant tout de suite dans un état de résistance moindre, alors qu'il vous faudrait au contraire redoubler vos moyens de défense ? La science et les découvertes médicales modernes enseignent le contraire. Voyez-vous, on ne lutte pas contre les maladies en donnant au malade un médicament qui comme un coup de fouet peut bien stimuler, exciter un instant, mais ensuite laisse le patient plus fatigué et abattu qu'auparavant.

La Physiologie nous enseigne que l'alcool est un dépressomoteur de l'énergie vitale et un modérateur de la nutrition (c. a. d. qui diminue, paralyse l'énergie vitale et retarde la nutrition). C'est encore un médicament qui diminue la chaleur de notre corps ; et ceci nous conduira à répondre à ceux qui prétendre se réchauffer par l'usage des boissons alcooliques : des expériences nombreuses prouvent le contraire. Nous n'en citerons que deux.

Tout le monde sait que depuis nombre d'années, l'on essaie en vain d'atteindre le Pôle Nord. On a organisé expéditions sur expéditions ; et toujours on a dû reculer devant le même ennemi qui garde jalousement les frontières du Pôle. C'est le froid, mais un froid épouvantable qui gèle le mercure du thermomètre, et glace l'haleine au sortir de la bouche. Eh bien ! dans ces expéditions organisées à grands frais, et où rien de ce qui pouvait assurer le comfort des hardis découvreurs, n'avait été oublié, nous chercherions vainement l'alcool comme moyen de conserver ou d'augmenter la chaleur du corps. Dans la fameuse expédition de Nansen, entre autres, on n'avait choisi avec soin que des hommes remarquables par leurs habitudes tempérantes antérieures, parce que l'on savait qu'ils résisteraient mieux aux basses températures.

Lors de la malheureuse campagne de Russie, en 1812, où l'armée française en retraite avait tant souffert du froid qui faisait tomber les armes des mains du soldat, Larrey, chirurgien en chef des armées de Napoléon, raconte dans ses mémoires, que tous ceux qui étaient sobres parvinrent à s'échapper facilement ; mais que tous ceux qui faisaient un usage journalier de l'alcool, tombèrent bientôt, engourdis par le froid, et ne purent suivre l'armée dans sa retraite.

De plus, leurs blessures présentaient un caractère de gravité qui les rendait bientôt fatales.

L'hérédité, la race

Il nous reste maintenant à considérer les effets de l'alcoolisme sur l'hérédité et la race.

On entend souvent dire que nos ancêtres, nos pères, buvaient ferme et ne s'en portaient pas plus mal. L'on parle même avec admiration de la fameuse cruche de rhum qui trônait dans la ruelle du lit et que l'on sortait en triomphe dans tous les incidents un peu marquants de la vie de famille. Bien, nous avons l'idée, nous, si cette cruche légendaire avait été plus petite et était restée un peu plus longtemps vide, nous serions plus forts et un peu moins petits. C'est que, voyez-vous, l'hérédité alcoolique est quelquefois bien lourde à porter, et que les excès d'une génération souvent pèsent très-fort sur les épaules des générations qui suivent.

Un jour, quelqu'un, assez malmené par l'alcool, vantait devant un célèbre médecin les capacités physiques de ses ancêtres qui buvaient sec et ferme. Et le médecin de répondre agacé : C'est entendu ; mais voyez-vous pas quel misérable avorton vous êtes ?

L'on s'étonne quelquefois de rencontrer dans une famille certains enfants issus de parents d'une santé apparente assez robuste et qui sont débiles, anémiques ou scrofuleux, enfin de véritables candidats à la *Tuberculose*. Ah ! si l'on pouvait pénétrer certains secrets et remonter à la cause, l'on verrait que cette moisson de dégénérés, de mal bâtis pour les luttes de la vie, a poussé sur un terrain ensemencé au milieu d'un brouillard alcoolique.

L'on s'inquiète à bon droit du nombre toujours croissant de Tuberculeux moissonnés à tous les âges de la vie : d'épileptiques que nos maisons de refuges ne peuvent tous recevoir ; d'aliénés qui encombrent nos asiles publics ou privés ; de criminels de toute catégorie qui défilent annuellement devant nos tribunaux. Consultez les régistres de ces hôpitaux, de ces asiles, de ces tribunaux, de ces prisons. Vous y verrez que, pour les trois quarts des cas, l'alcool est en faute.

Au dernier Congrès de Tuberculose tenu à Paris, tous les membres ont eté d'accord à donner la première place à l'alcoolisme comme cause de la Tuberlose, de la Consomption.

Résumé

Nous résumons donc cette seconde partie dans les propositions suivantes :

1o L'alcool, même pris à petites doses, mais régulièrement, conduit fa-

(Suite à la 5ième page).

Une Victoire de Roosevelt.

Le président sort vainqueur de la lutte contre le trust des viandes.

DANS LES SALAISONS

Une inspection sévère sera désormais régulièrement faite de tous leurs produits.

AU CONGRES

La chambre a adopté à l'unanimité l'amendement Beveridge, portant sur l'inspection de la viande de boucherie et de conserves, donnant ainsi satisfaction au président Roosevelt.

DEVANT LE CONGRES

Le président Roosevelt est sorti victorieux de sa lutte avec le comité d'agriculture au sujet de l'inspection des viandes. Désormais une inspection sévère sera faite sur les viandes et dans tous les établissements de conserves.

Le président Wadsworth, le député Brookes se sont entendus avec Roosevelt et le bill n'a subi que quelques amendements.

Le bill viendra devant la chambre aujourd'hui. Il pourvoit à ce que le gouvernement paye le service des inspections. Les étiquettes ne porteront pas de date. Les fabricants de conserves auront le droit d'appeler des décisions du gouvernement devant les tribunaux si on lèse leurs droits.

Le président a demandé que certaines expressions fussent biffées du bill. Enfin le bill comporte encore plusieurs amendements sans importance qui furent adoptés. Le président se déclare maintenant satisfait.

Athabasca Landing

Le Rév. Père Beaudry, O.M.I., doit aller passer quelque temps à St. Albert.

M. F. Perron, de la maison Hébert & Perron de St. Albert, est attendu ici vers la fin de juin.

M. Isaïe Gagnon est à faire creuser un canal qui lui permettra d'égoûter un lac d'assez grande étendue situé sur sa ferme. Une équipe composée de plusieurs hommes et d'une vingtaine de chevaux travaille à cette entreprise.

Nos trottoirs, commencés depuis plusieurs semaines, sont presque terminés.

On met la dernière main au nouveau vaisseau *Northern Light*, dont la construction a duré tout l'hiver. Le lancement aura lieu là cette semaine. Ce nouveau bateau est la *propriété du Capitaine Barker.*

Plusieurs familles canadienne-françaises sont arrivées ici depuis quelques semaines et se sont choisis du terrain.

M. Horace Chevrier en deuil.

Nous regrettons d'apprendre le malheur qui vient de frapper notre compatriote, M. Horace Chevrier, député du comté St. Boniface, à la législature du Manitoba.

Le courrier nous apporte la nouvelle de la mort de Madame Chevrier, née Marguerite Gingras.

LE COURRIER DE L'OUEST offre au député manitobain ses plus sincères sympathies.

Le Recensement

Le recensement est commencé et les énumérateurs sont à l'ouvrage.

Ce recensement n'est pas général dans tout le Canada, mais se fait seulement dans les provinces de Manitoba, Alberta et Saskatchewan.

La représentation d'Alberta sera basée sur le chiffre de la population d'après ce recensement, aux prochaines élections.

Le Conseil de Ville a banquetté, mardi après-midi, le Brigadier-Général Lord Aylmer, qui était à Edmonton pour l'inspection du régiment de Cavalerie "Canadian Mounted Rifles," campé en face en face de la ville, sur les terrains de Groat. Le banquet a eu lieu au Café Prince Arthur.

Avis aux Locataires

D'après les amendements à la Charte de la Cité, adoptés à la dernière session de la Législature Provinciale, le droit de vote dans les élections municipales peut être obtenu par tout maître de maison, aux conditions suivantes :

"En prouvant à l'officier chargé d'asseoir les impôts (assessor) le, ou avant le, premier jour de juillet, qu'il a résidé dans la ville pendant au moins trois mois et qu'il a occupé et qu'il continue d'occuper quelqu'appartement dans la ville, soit comme locataire, pensionnaire ou employé, et en produisant un reçu du Secrétaire-Trésorier pour la somme de $5.00, étant l'impot appelé : "Householder's Tax," son nom sera inscrit sur la liste appelée "Householder's Tax List," et sera alors exempté du paiément de l'impôt appelé "Poll Tax" pour l'année courante."

Les citoyens manquant de se conformer aux conditions énoncées ne pourront exercer leur franchise aux prochaines élections municipales, attendu que leurs noms ne paraîtront pas dans la liste revisée de voteurs, qui ne peut être changée après avoir été adoptée.

G. J. KINNAIRD,
Sec.-Trésorier
Cité d'Edmonton.

7 juin, 1906.

PROVINCE D'ALBERTA

Avis aux Propriétaires d'Animaux.

Avis est par les présentes données qu'à partir du premier jour de juillet 1906, le bureau conjoint de Régistration des marques (Recorder of Brands) pour les provinces d'Alberta et de Saskatchewan sera situé à Medecine Hat, Alberta. Toute communication relativement aux marques devront, après cette date, être adressées comme suit : Recorder of Brands, Medecine Hat, Alberta.

L'argent envoyé en paiement des honoraires devra être adressé par Bon de Poste ou mandat d'express, payable au "Recorder of Brands," Medecine Hat. Si des chèques sont envoyés ils devront avoir été acceptés par la banque sur laquelle ils sont tirés, au préalable, et comprendre le montant que la banque chargera pour l'échange.

RÉGISTRATION DES MARQUES DANS LES DEUX PROVINCES.

Les personnes qui font l'élevage dans le voisinage de la frontière inter-provinciale (quatrième méridien) devraient, comme mesure de protection, lorsqu'elles font enrégistrer une marque, faire enrégistrer cette marque dans la province de Saskatchewan aussi, ce qui leur coûtera une piastre ($1.00) de plus d'honoraires.

GEO. HARCOURT,
Député-Ministre de l'Agriculture.
Département de l'Agriculture,
Bureau du Gouvernement Provincial
Edmonton, Alta., 21 juin, 1906.
16-8-06

37

Feuilleton du " Courrier de l'Ouest "

LE BOSSU
—OU—
LE PETIT PARISIEN
(Suite)

—Monseigneur, reprit-il, peut être bien persuadé que je n'attache pas plus d'importance qu'il ne faut à ce détail. Etant donné Lagardère avec son intelligence et son audace, la chose devait être ainsi. Elle est. J'en avais les preuves avant l'arrivée de Lagardère à Paris ; depuis son arrivée, l'abondance des preuves rend les anciennes absolument superflues. Madame la princesse de Gonzague, qui n'est point suspecte de me prêter trop souvent son aide, renseignera Votre Altesse Royale à ce sujet. Mais revenons à nos faits. Le voyage de Lagardère dura deux ans. Au bout de ces deux années, la gitanita, instruite par les saintes filles de l'Incarnation, était méconnaissable. Lagardère, en la voyant, dut concevoir le dessein dont nous venons de parler. Les choses changèrent. La prétendue Aurore de Nevers eut une maison, une gouvernante et un page, afin que les apparences fussent sauvegardées. Le plus curieux, c'est que la véritable Nevers et sa remplaçante se connaissaient et qu'elles s'aimaient. Je ne puis croire que la maîtresse de Lagardère soit de bonne foi : cependant ce n'est pas impossible ; il est assez adroit pour avoir laissé à cette belle enfant sa candeur toute entière. Ce qui est certain, c'est qu'il faisait des façons pour recevoir chez lui, à Madrid, la vraie Nevers, et qu'il avait défendu à sa maîtresse de la recevoir, parcequ'elle avait

Ici, Gonzague eut un sourire amer.

—Madame la princesse, reprit-il, a dit devant le tribunal de famille : "Ma fille n'eût-elle oublié qu'un instant la fierté de sa race, je voilerais ma face en m'écriant : Nevers est mort tout entier." Ce sont ses propres paroles. Hélas ! monseigneur, la pauvre enfant a cru que je raillais sa misère quand je lui parlai pour la première fois de sa race ; mais vous serez de mon avis, et, si vous n'êtes pas de mon avis, la loi *vous donnera tort : il n'appartient pas* à une mère de tuer le bon droit de son enfant par de vaines délicatesses. Aurore de Nevers a-t-elle *demandé à naitre* en fraude de l'autorité paternelle ? *La première faute est à la mère.* La mère peut gémir sur le passé, rien de plus ; *l'enfant a droit, et Nevers mort* a un dernier représentant ici-bas... *Deux ! je voulais dire deux !* s'interrompit à cet endroit Gonzague. *Votre figure a changé, monseigneur. Laissez-moi* vous dire que votre bon cœur revient sur votre *visage. Laissez-moi* vous supplier de m'apprendre quelle voix calomnieuse a pu vous faire oublier en un jour trente ans de loyale amitié.

—Monsieur le prince, interrompit le duc d'Orléans d'une voix qui voulait être sévère, mais qui trahissait le doute et l'émotion, je n'ai qu'à vous répéter mes propres paroles : Justifiez-vous ; et vous verrez si je suis votre ami.

—Mais de quoi m'accuse-t-on ? s'écria Gonzague feignant un emportement soudain. Est-ce un crime de vingt ans? est-ce un crime d'hier ? Philippe d'Orléans a-t-il cru, une heure, une minute, une seconde, je veux savoir, je le veux! avez-vous cru, monseigneur, que cette épée...

—Si je l'avais cru... murmura le duc d'Orléans, qui fronça le sourcil, tandis que le sang montait à sa joue.

Gonzague prit sa main de force et l'appuya contre son cœur.

—Merci, dit-il les larmes aux yeux ; entendez-vous, Philippe ! j'en suis réduit à vous dire merci parce que votre voix ne s'est pas jointe aux autres pour m'accuser d'infamie.

Il se redressa, comme s'il eût honte *et pitié de son attendrissement.*

—Que monseigneur me pardonne, reprit-il en se forçant à sourire, je ne m'oublierai plus près de lui. Je sais quelles sont les accusations portées contre moi, ou du moins je les devine. Ma lutte contre ce Lagardère m'a entrainé à des actes que la loi réprouve, je me défendrai si la loi m'attaque. En outre, il y a la présence de mademoiselle de Nevers dans une maison consacrée au plaisir... Je ne veux pas anticiper, monseigneur, ce qui me reste à dire ne fatiguera pas longtemps l'attention de Votre Altesse Royale. Votre Altesse Royale se souvient sans doute qu'elle accueillit avec étonnement la demande que je lui fis de l'embassade à Madrid. Jusqu'alors, je m'étais tenu soigneusement éloigné des affaires publiques. Nous en avions dit assez pour que votre étonnement ait cessé. Je voulais retourner en Espagne avec un titre officiel qui mit à ma disposition la police de Madrid. En quelques jours j'eus découvert l'asile de la chère enfant qui est désormais tout l'espoir d'une grande race. Lagardère l'avait décidément abandonné. Qu'avait-il à faire d'elle ? Aurore de Nevers gagnait sa vie à danser sur les places publiques. Mon dessein était de saisir à la fois les deux jeunes filles et l'aventurier. L'aventurier et sa maitresse m'échappèrent ; je ramenai mademoiselle de Nevers.

—Celle que vous prétendez être mademoiselle de Nevers, rectifia le régent.

—Oui, monseigneur, celle que je prétends être mademoiselle de Nevers.

—Cela ne suffit pas.

—Permettez-moi de croire le contraire, puisque le régent m'a donné raison. Je n'ai point agi à la légère. Au risque de me répéter, je vous dirai: Voici vingt ans que je travaille ! Que fallait-il ? La présence des deux jeunes filles et de l'imposteur. Nous l'avons ; ils sont réunis tous les trois à Paris.

—Non pas par votre fait, interrompit le régent.

—Par mon fait, monseigneur, uniquement par mon fait. A quelle époque Votre Altesse royale a-t-elle reçu la première lettre de ce Lagardère ?

—Vous ai-je dit...? commença le duc d'Orléans avec hauteur.

—Si Votre Altesse Royale ne veut pas me répondre, je le ferai pour elle. La première lettre de Lagardère, celle qui demandait le sauf-conduit et qui était datée de Bruxelles, arriva à Paris dans les derniers jours d'août, et il y avait près d'un mois que mademoiselle de Nevers était en mon pouvoir. Ne me traitez pas plus mal qu'un accusé ordinaire, monseigneur, et laissez-moi du moins le bénéfice de l'évidence. Pendant près de vingt ans, Lagardère est resté sans donner signe de vie. Pensez-vous qu'il ne lui ait pas fallu un motif pour songer à rentrer en France précisément à cette heure ? et pensez-vous que ce motif n'ait point été l'enlèvement même de la vraie Nevers ? S'il faut mettre les points sur les "i", Lagardère a-t-il pu faire d'autre raisonnement que celui-ci : "Si je laisse M. de Gonzague installer à l'hôtel de Lorraine l'héritière du feu duc, où s'en vont mes espoirs ? et que ferai-je de cette belle fille qui valait des millions hier, qui demain ne sera plus qu'une gitanita plus pauvre que moi.."

—On pourrait retourner l'argument, objecta le régent.

—On pourrait dire, n'est-pas, fit Gonzague, que Lagardère, voyant que j'allais faire reconnaitre une fausse héritière, a voulu représenter la véritable?

Le régent inclina la tête en signe d'affirmation.

Eh bien, monseigneur, poursuivit Gonzague, il n'en resterait pas moins prouvé que le retour de ce Lagardère a eu lieu par mon fait. Je ne demande pas autre chose. Voici, en effet, ce que je me disais : Lagardère voudra me suivre à tout prix ; il tombera entre les mains de la justice, et la lumière se fera. Ce n'est pas moi, monseigneur qui ai donné à Lagardère les moyens d'entrer en France et d'y braver l'action de la justice.

—Saviez-vous que Lagardère était à Paris, demanda le duc d'Orléans, quand vous avez sollicité auprès de moi la permission de convoquer un tribunal de famille ?

—Oui, monseigneur, répondit Gonzague *sans hésiter.*

—Pourquoi ne m'en avoir pas prévenu ?

—Devant la morale philosophique et devant Dieu, repartit Gonzague, je prétends n'avoir aucun tort. Devant la loi, monseigneur, et par conséquent devant vous, s'il vous plait de représenter la loi, mon espérance diminue. Avec la lettre qui tue, un juge inique pourrait me condamner. J'aurais dû réclamer vos conseils sur tout ceci et votre aide aussi, cela semble évident ; mais est-ce auprès de vous qu'il faut justifier certaines répugnances ? Je pensais mettre un terme à l'antagonisme malheureux qui a existé de tout temps entre madame la princesse et moi ; je pensais vaincre à force de bienfaits, cette répulsion violente que rien ne motive, j'en fais serment sur mon honneur ! je me croyais sûr d'arriver à conclure la paix avant qu'âme qui vive eût soupçonné la guerre. Voilà un grave motif, et certes, monseigneur, moi qui connais mieux que personne la délicatesse d'âme et la profonde sensibilité que recouvre votre affectation de septicisme, je puis bien faire valoir près de vous une semblable raison. Mais il y en avait une autre, une raison puérile peut-être, si rien de ce qui se rattache à l'orgueil du devoir accompli peut sembler puéril. J'avais commencé seul cette grande, cette sainte entreprise, seul je l'avais poursuivie pendant la moitié de mon existence, à l'heure du triomphe, j'avais hésité à mettre quelqu'un, fût-ce vous-même, monseigneur, de moitié dans ma victoire. Au conseil de famille, l'attitude de madame la princesse m'a fait comprendre qu'elle était prévenue. Lagardère n'attendait pas mon attaque : il tirait le premier. Monseigneur, je n'ai point de honte à l'avouer : l'astuce n'est pas mon fort. Lagardère a joué au plus fin avec moi ; il a gagné. Je ne crois pas vous apprendre que cet cet homme a dissimulé sa présence parmi nous sous un audacieux déguisement. Peut-être est ce la grossièreté même de la ruse qui en a fait la complète réussite. Il faut avouer aussi, s'interrompit le prince de Gonzague avec dédain, que l'ancien métier du personnage lui donnait des facilités qui ne sont pas à tout le monde.

—Je ne sais pas quel métier il a fait, dit le régent.

—Le métier de saltimbanque, avant de faire le métier d'assassin. Ici, sous vos fenêtres, dans la cour des Fontaines, ne vous souvenez-vous point d'un malheureux enfant qui autrefois gagnait son pain à faire des contorsions, à désarticuler ses jointures, et qui, notamment, contrefaisait le bossu ?

—Lagardère ! murmura le prince, en qui un souvenir s'éveillait : c'était du vivant du Monsieur ! Nous le regardions par cette fenêtre : le petit Lagardère !

—Plût à Dieu que ce souvenir vous fut venu il y a deux jours. Je continue. Dès que je soupçonnai son arrivée à Paris je repris mon plan où je l'avais laissé. J'essayai de m'emparer du couple imposteur et des papiers que Lagardère avait soustraits au château de Caylus. Malgré toute son adresse, Lagardère ou le bossu ne put m'empêcher d'exécuter une bonne partie de ce plan; il ne parvint à sauver que lui-même : je pus mettre la main sur la jeune fille et sur les papiers.

—Où est la jeune fille ? demanda le régent.

—Auprès de la pauvre mère abusée, auprès de madame de Gonzague.

—Et les papiers ? Je vous préviens que c'est ici qu'il y a véritable danger pour vous, monsieur le prince.

—Et pourquoi danger, monseigneur? demanda Gonzague en souriant orgueilleusement. Moi, je ne pourrai jamais concevoir qu'on ait été, pendant un quart de siècle, le compagnon, l'ami, le frère d'un homme dont on a si misérable opinion. Pensez-vous que j'ai falsifié déjà les titres ? L'enveloppe cachetée de trois sceaux, intacts tous les trois, vous répondra de ma probité douteuse. Les titres sont entre mes mains. Je suis prêt à les déposer, contre un reçu détaillé, dans celles de Votre Altesse Royale.

—Ce soir, nous vous les reclamerons, dit le duc d'Orléans.

—Ce soir, je serai prêt comme je le suis à cette heure. Mais permettez-moi d'achever. Après la capture que

Coin Féminin

Angéline de Monbrun.

Dès mon arrivée au Canada on m'avait dit : Lisez Angéline de Montbrun, mais, en même temps, on me faisait de l'héroïne de Laure Conan, un tel portrait revêtu de toutes les perfections physiques et morales que par une étrange contradiction je repoussais cette lecture, du jour au lendemain.

Je ne comprendrais pas, me disais-je, encore toute imbibée des héroïnes pétries de passions, de névroses et d'égoïsmes que nos romanciers modernes français ont mis à la mode, comme si Française, hormis "flirter," croquer des bonbons et des réputations à cinq heures chez le confiseur en vogue, abandonner enfants et mari au moindre caprice, était incapable, par ses qualités fortes et sa vaillantise devant le devoir, d'inspirer ceux qui, sans vergogne, avec trop de talent, hélas ! jettent à l'étranger le discrédit sur la femme Française.

Ce fut, je l'avoue, avec un peu d'hésitation que je tournai, ces jours derniers, les premières pages du livre, tentateur sous son élégante toilette gris-brun. Je ne connais nul désappointement plus douloureux que celui de rencontrer le vide lorsque longtemps on a rêvé la vie, que chaque jour on a ajouté un attrait de plus à l'idéal : la souffrance éprouvée et la rançon de l'imagination, cette pauvre imagination si trompeuse et cependant tendrement chérie parcequ'elle dore de sa magie évocatrice les coins sombres de notre existence.

Un spititnel critique s'amuse à découvrir les plumes féminines sous les pseudonimes masculins ; le jeu est très facile et n'étonne que les naïfs lisant pour lire. Je ne sais où j'ai lu cette théorie, combien juste, de la femme auteur. Les hommes, eux, sont si peu enclins à l'expansion qu'il leur est facile d'écrire des centaines de pages sans y laisser tomber une infime parcelle de leur cœur. La femme auteur, elle, laisse échapper, au hasard des pages parmi tant de paroles factives, un cri véritable de son cœur, un reflet de ses pensées. Et voilà pourquoi les hommes la reconnaissent malgré son pseudonime, parceque ses livres renferment un enthousiasme, une sincérité d'impressions, transparaissant malgré ses efforts.

Angéline de Montbrun est un chef-d'œuvre de sensibilité féminine ; il fallait être femme pour fouiller, étaler aussi délicatement le rêve pur et intensif de cette âme originale.

Un cri d'amour, la révolte passionnée d'un cœur qui ne veut pas mourir, et ces élans se brisant en un acte héroïque de foi : voici la formule succincte du roman de Laure Conan. L'auteur a admirablement créé son heroïne pour la souffrance ; aussi de tout le livre je préfère ce qu'on pourrait nommer un poëme de douleur : le journal d'Angéline.

Dans la première partie, la phase de bonheur, Angéline est trop parfaite, nous la devinons trop loin de nous ; elle est plus ange que femme. Certes, elle aime dans toute l'allégresse que renferme ce mot, mais son amour tient du rêve, de l'irréel et parce que nous présageons l'empreinte, le sceau de la souffrance future on se surprend à tourner plus rapidement les feuillets.

"On dirait, Maurice, que vous m'avez laissé votre mélancolie. J'ai des pitiés, des sympathies, pour tout ce qui se décolore, pour tout ce qui se fane."

Il est des âmes d'élites qui ne s'épanouissent parfaitement que sous la chaude rosée des larmes : Angéline est de ce nombre. Elle ne devient femme, c'est-à-dire créature de souffrance et de larmes, que le jour où, défigurée, elle voit se retirer d'elle, peu à peu, l'amour de son fiancé, de celui qui lui a dit : " Mon immortelle bien-aimée, je crois en vous ; croyez en moi." Quels accents elle sait trouver plus tard, en se souvenant de cet instant.

"Alors je sentais nos âmes inexprimablement unies. Je me sentais aimée—aimée avec cette infinie tendresse qui fait que le cœur tout entier s'émeut, se livre et s'écoule. Alors je croyais que la douleur partagée c'était une force vive qui mêlait à jamais les âmes."

Et plus loin, la rebellion de l'âme broyée qui cherche en vain le calme, la paix ; la détresse de la chrétienne, seule dans ce chaos de doutes et de désespérances.

"Oublier qu'on a été l'objet d'une incomparable tendresse ; qu'on a cru à l'immortalité de l'amour.

"Oublier! laisser le passé refermer ses abimes sur la meilleure partie de soi-même ! N'en rien garder ! n'en rien retenir ! Ceux qu'on a aimés, les voir disparaître de sa pensée comme de sa vie ! les sentir tomber en poudre dans son cœur !

Non, la consolation n'est pas là !

Je ne me lasserais pas de citer tant j'aime Angéline laissant s'échapper en un flot torrentueux ses révoltes intimes. Cette fois, elle est près de nous, elle dit les mots dont nous tressaillons, qui nous émeuvent : elle est vraiment nôtre !

Madame Laure Conan a la "manière" de ces peintres flamands concentrant amoureusement tout l'éclat de la lumière sur le visage du modèle.

Angéline vit, notre cœur palpite avec soin, cela, semble-t-il au détriment des autres actives.

La psychologie de Maurice eut été cependant curieuse à étudier. Ce grand amour qui lui faisait renverser verres et salières ; s'agenouiller dans l'herbe, au bord de l'étang sans crainte du ridicule—Angéline aurait pu lui rire au nez, tout en l'aimant beaucoup, ce grand amour comme il sombre vite!

Angéline souffre : elle est bien femme, Et parce que " sa beauté, son amour, sa vie " se trouve soudainement enlaidie, Maurice oublie. La plume se refuse à écrire : il est bien homme !

Au moins, que l'on nous dise que lui aussi a connu l'agonie morale, le déchirement de la chair vive lorsqu'il arrachât la fleur de son premier amour. Qu'il aime ailleurs, à nouveau, c'est, je crois, dépassé les bornes de l'égoïsme masculin, qu'il possède pourtant à haute dose.

"Ah ! vous avez bien vite oublié la promesse faite à Nina, cette solennelle promesse de m'aimer toujours et de me rendre heureuse."

Angéline de Montbrun, est le livre dont on est amoureuse a seize ans, qui façonne nos âmes de fillettes et leur infuse la mystérieuse soif des dévouements. Qui de nous ne trouve dans les chers et doux souvenirs un de ces vieux petits livres tout fané sous la reliure vieillotte ; et, qui ne songe avec émotion à cet abécédaire où nous avons appris le secret des tendresses : amour de fiancée, d'épouse et de mère.

L'emprise de l'âme et de la conscience est si facile qu'une mère ne devrait jamais mettre un livre entre les mains de sa fille qu'après mûr examen. A cette égard Angéline de Montbrun offre toute sécurité ; c'est un livre canadien d'une grande élévation de pensée, parfaitement écrit, rappelant un peu le genre de Mademoiselle Monniot. On pourrait, peut-être, lui reprocher de ne point exhaler un parfum de terroir assez prononcé. Le roman doit avoir, à mon humble avis, sa nationalité, son pays ; on ne devrait pouvoir le transporter par l'imagination en aucun autre.

Mes remerciements vont très vifs à Mme Laure Conan, pour le plaisir éprouvé en recevant et en lisant son beau et bon livre. Il n'est pas de jouissance comparable à celle d'une lecture qui fait songer, pleurer et prier, qui tisse entre l'auteur et le lecteur un lien de sympathie.

Mme Laure Conan me permestra-t-elle, en raison de cette sympathie, de lui dire que l'appréciation de Maurice relative à la France me semble émise un peu légèrement.

Ce n'est pas au Havre, en débarquant, qu'on peut porter un jugement, et à Paris, quelle compagnie fréquente-t-il donc, qu'il ignorait ces phalanges laborieuses de jeunes gens catholiques ?

N'était-il pas plutôt prévenu d'avance par la lecture des journaux canadiens-français qui, malencontreusement, puisent leurs opinions et leur inspiration dans des journaux français adversaires des catholiques ? Il ne manque cependant pas d'organes sérieux et indépendants, si l'on craint les exagérations de partis, où l'on trouverait la vérité vraie.

Hélas ! oui, il est une

FRANCE ANTI-LIBERTAIRE, ANTI-RÉPUBLICAINE.

Mais il en est une autre, grande, belle ; la vraie France, celle de la majorité des Français ; la France que l'on trouve en tête de tout ce qui est grand, beau et bien ; celle-là est toujours la France de nos ancêtres, la belle, la noble, la généreuse France et ne mérite pas le jugement porté par Maurice !

MAGALI.

BERGEUSE.

L'enfant dans son berceau, a doucement vagi ;
Sa lèvre a fait entendre une incertaine plainte...
Et la nourrice accourt voir ce dont il s'agit.
L'enfant pleure, sans doute il souffre... et dans sa crainte,
La nourrice la pris comme un oiseau dolent.
Sur son sein maternel elle endort, elle apaise
Son cauchemar pénible et son vague malaise,
Et la pauvrette se calme en ses bras consolants.
Où sont, où sont les bras qui berceront nos âmes
Et quelles idéales mains,
Plus douces que des mains de femmes,
Mettront des baumes surhumains
Sur les blessures de nos âmes ?

. . . .

Douleurs, douleurs du corps, si vous faites souffrir,
Du moins c'est au grand jour, : on vous plaint, on vous panse,
Et pour vous soulager, vous bercer, vous guérir,
Il est des doigts légers et des mots d'espérance.
Mais la douleur qui n'a point de sang au dehors,
Et qu'il faut deviner, car on ne sait la dire,
Que le toucher irrite,et la parole inspire,
Comme elle vous envie, ô souffrances du corps !
Où sont, où sont les bras qui berceront nos âmes,
Et quelles idéales mains,
Plus douces que des mains de femmes,
Mettront des baumes surhumains
Sur les blessures de nos âmes ?

LOUIS MAIGUE.

MON ALBUM.

Notre honneur croit à proportion que notre orgueil decroit ; la dignité commence là où cesse l'ostentation.

Les dons de Dieu les plus précieux se changent en poison dès que nous les envisageons avec des yeux de propriété.

L'homme qui connaîtrait bien Dieu et qui se connaîtrait bien lui-même, ne pourrait jamais s'enorgueillir.

La piété adoucit ce que le courage supporte.

Elle. — Les hommes les plus intelligents sont très réservés, n'est-ce pas ?

Lui. — Je ne sais pas, personnellement je ne puis vous renseigner.

j'avais faite, Lagardère était vaincu. Ce déguisement maudit a changé complètement la face des choses. C'est moi-même qui ai introduit l'ennemi chez moi. J'aime le bizarre, vous le savez, et, à cet égard, c'est un peu le goût de Votre Altesse Royale qui a fait le mien, du temps que nous étions amis. Ce bossu vint louer la loge de mon chien pour une somme folle ; ce bossu m'apparut comme un être fantastique ; bref, je fus joué, pourquoi le nier. Ce Lagardère est le roi des jongleurs. Une fois dans la bergerie, le loup a montré les dents ; je ne voulais rien voir, et c'est un de mes fidèles serviteurs, M. de Peyrolles, qui a pris sur lui de prévenir secrètement la princesse de Gonzague.

—Pourriez-vous prouver ceci ? demanda le régent.

—Facilement, monseigneur, par le témoignage de M. de Peyrolles. Mais les gardes-françaises et madame la princesse arrivèrent trop tard pour mes deux pauvres compagnons Albert et Gironne. Le loup avait mordu.

—Ce Lagardère était-il donc seul contre vous tous ?

—Ils étaient quatre, monseigneur, en comptant M. le marquis de Chaverny, mon cousin.

—Chaverny ! répéta le régent étonné.

Gonzague répondit hypocritement :

—Il avait connu, à Madrid, lors de mon ambassade, la maîtresse de ce Lagardère..Je dois dire à monseigneur que j'ai sollicité et obtenu ce matin de M. d'Argenson une lettre de cachet contre chaverny.

—Et les deux autres ?

—Les deux autres sont également arrêtés. Ce sont tout bonnement deux prévôts d'armes, connus pour avoir partagé jadis les débauches et les méfaits de Lagardère.

—Reste à expliquer, dit le régent, l'attitude que vous avez prise cette nuit devant vos amis.

Gonzague releva sur le duc d'Orléans un regard de surprise admirablement jouée. Il fut un instant avant de répondre. Puis il dit avec un soupir moqueur :

—Ce que l'on m'a rapporté a-t-il donc quelques fondements ?

—J'ignore ce que l'on vous a rapporté.

—Des comtes à dormir debout, monseigneur ; des accusations tellement folles... Mais apportient-il bien à la haute sagesse de Votre Altesse royale et à ma propre dignité ?...

—Je fais bon marché de ma haute sagesse, monseigneur le prince ; mettons-la de côté un instant avec votre dignité. Je vous prie de parler.

—Ceci est un ordre, et j'obéis. Pendant que j'étais, cette nuit, auprès de Votre Altesse royale, il parait que l'orgie a atteint chez moi des proportions extravagantes. On a forcé la porte de mon appartement privé, où j'avais abrité les deux jeunes filles, afin de les remettres toutes deux ensemble, le matin venu, entre les mains de madame la princesse. Je n'ai pas besoin de dire à monseigneur quels étaient les instigateurs de cette violence, mes amis ivres y prêtaient la main. Un duel bachique a eu lieu entre Chaverny et le prétendu bossu. Le prix du tournoi devait être la main de cette jeune gitana qu'on veut faire passer pour mademoiselle de Nevers. Quand je suis revenu, j'ai trouvé Chaverny couché sur le carreau et le bossu triomphant auprès de sa maîtresse. Un contrat avait été dressé ; il se couvrait de signatures, parmi lesquelles mon propre seing falsifié.

Le régent regardait Gonzague et semblait vouloir percer jusqu'au fond de son âme. Celuici venait de livrer une bataille désespérée. En entrant chez le duc d'Orléans, il s'attendait peut-être à trouver quelques froideurs chez son protecteur et ami, mais il il n'avait point compté sur cette terrible et longue explication.

Tous ces mensonges habilement groupés, tout cet énorme morceau de fourberies était, on peut le dire, aux trois quarts impromptu. Non-seulement Gonzague se posait en victime de son propre héroïsme, mais encore il infirmait à l'avance le témoignage de trois seules personnes qui pouvait déposer contre lui : Chaverny, Cocardasse et Passepoil.

Le régedt avait aimé cet homme aussi tendrement qu'il pouvait aimer ; le régent l'avait dans son intimité depuis l'adolescence. Ce n'était pas pour Gonzague une conduite favorable ; car cette longue suite de rapports intimes avait dû mettre le duc d'Orléans en garde contre la profonde habilité de son ami. Il en était ainsi, en effet. Peut-être que, passant par une autre bouche, les réponses claires et en apparence si précises de Gonzague auraient suffi à établir la conviction du régent.

Le régent avait en lui-même le sentiment de la justice, bien que l'histoire lui reproche avec raison bon nombre d'iniquités. Il est permi de croire qu'en cette circonstance, le régent retrouvait, pour ainsi dire, toute la noblesse motive de son caractère, à cause du solennel et triste souvenir qui planait sur ce procès. Il s'agissait en définitive de punir le meurtrier de Nevers, que Philippe d'Orléans avait chéri comme un frère ; il s'agissait de rendre un nom, une fortune, une famille à la fille déshéritée de Nevers.

Le régent avait tenté d'ajouter foi aux paroles de Gonzague. S'il se roidissait, c'était chez lui accès de vertu. Il ne voulait pas que sa conscience put jamais lui faire un reproche au sujet de ce débat. Toute sa pensée était résumée dans ces mots prononcés au début de l'entrevue : " Justifiez-vous seulement, et vous verrez si je vous aimais ! " Malheur aux ennemis de Gonzague justifié.

—Philippe, dit-il après un silence et avec une sorte d'hésitation, Dieu m'est témoin que je serais heureux de conserver un ami ! La calomnie a pu s'acharner contre vous, car vous avez beaucoup d'envieux.

—Je les dois aux bienfaits de monseigneur, murmura Gonzague.

—Vous êtes fort contre la calomnie, reprit le régent, par votre position si haute, et aussi par cette intelligence élevée que j'aime en vous. Répondez, je vous prie, à une dernière question. Que signifie cette histoire de la succession du comte Annibal Canozza ?

Gonzague lui mit la main sur le bras.

– Monseigneur, dit-il d'un ton sérieux et bref, mon cousin Canozza mourut pendant que Votre Altesse rayale voyageait avec moi en Italie. Croyez-moi, ne dépassez pas certaine limite au-dessous de laquelle l'infamie arrive à l'absurde et ne mérite que le dédain, quand même elle passe par la bouche d'un pouissant prince. Peyrolles m'a dit ce matin : "On a fait serment de vous perdre ; on a parlé à Son Altesse Royale de telle sorte, que toutes les vieilles accusations portées contre l'Italie vont retomber sur vous. Vous serez un Borgia. Les pêches empoisonnées, les fleurs au calice desquelles on a introduit la mortelle "acqua toffana"... Monseigneur, interrompit ici Gonzague, si vous avez besoin d'un plaidoyer pour m'absourdre, condamnez-moi, car le dégoût me ferme la bouche. Je me résume et vous laisse en face de ces trois faits : Lagardère est entre les mains de votre justice ; les deux jeunes filles sont auprès de la princesse ; je possède les pages arrachées au régistre de la chapelle de Caylus. Vous êtes le chef de l'Etat. Avec ces éléments, la découverte devient si aisée, que je ne puis me défendre d'un sentiment d'orgueil en me disant : " C'est moi qui ai fait la lumière dans ces ténèbres."

—La vérité sera découverte, en effet, dit le régent : c'est moi-même qui présiderai ce soir le tribunal de famille.

Gonzague lui saisit les deux mains avec avidité.

—J'étais venu pour vous prier de faire cela, dit-il. Au nom de l'homme à qui j'ai voué mon existence entière, je vous remercie, monseigneur. Maintenant, j'ai à demander pardon d'avoir parlé trop haut peut-être devant le chef d'un grand Etat ; mais, quoi qu'il arrive, mon châtiment est tout prêt, Philippe d'Orléans et Philippe de Gonzague se seront vus ce soir pour la dernière fois.

Le régent l'attira vers lui. Ces vieilles amitiés sont robustes.

–Un prince ne s'abaisse point en faisant amende honorable, dit-il ; le cas échéant, Philippe, j'espère que les excuses du régent vous suffiront.

Gonzague secoua la tête avec lenteur.

—Il y a des blessures, fit-il d'une voix tremblante, que nul baume ne saurait guérir.

Il se redressa tout à coup et regarda la pendule. Depuis trois longues heures l'entretien durait.

—Monseigneur, fit-il d'un accent ferme et froid, vous ne dormirez pas ce matin. L'antichambre de Votre Altesse Royale est pleine. On se demande là, tout près de nous, si je vais sortir d'ici avec un surcroit de faveur ou si vos gardes vont me conduire à la Bastille. C'est l'alternative que je pose, moi aussi... Je réclame de Votre Altesse Royale une de ces deux graces, à son choix ; la prison qui me sauvegarde, ou une marque spéciale et publique d'amitié qui me rende, ne fut-ce que pour aujourd'hui, tout mon crédit perdu, j'en ai besoin.

Philippe d'Orléans sonna et dit au valet qui entra :

–Qu'on introduise tout le monde.

Au moment où les courtisans appelés passaient le seuil, il attira Gonzague et le baisa au front, en disant :

– Ami Philippe, à ce soir.

Les courtisans se rangèrent et firent haie, inclinés jusqu'à terre sur le passage du prince de Gonzague qui se retirait.

III

TROIS ÉTAGES DE CACHOTS.

L'institution des chambres ardentes remonte à François II, qui en avait fondé une dans chaque parlement pour connaître des cas d'hérésie. Les arrêts de ces tribunaux exceptionnels étaient souverains et exécutoires dans les vingt-quatre heures. La plus célèbre des chambres ardentes fut la commission extraordinaire désignée par Louis XIV, au temps des empoisonnements.

Sous la Régence, le nom resta, mais les attributions varièrent. Plusieurs sections du parlement de Paris reçurent le titre de chambres ardentes et fonctionnèrent en même temps. La fièvre n'était plus à l'hérésie ni aux poisons, la fièvre était aux finances. Sous la Régence, les chambres ardentes furent donc financières. On ne doit voir en elles que de véritables cours des comptes, chargées de vérifier et de viser les bordereaux des agents du trésor. Après la chute de Law, elles prirent même le nom de chambres du visa.

Il y avait cependant une autre chambre ardente dont les sessions avaient lieu au grand Châtelet, pendant les travaux que Le Blanc fit faire au palais du parlement et à la Conciergerie. Ce tribunal qui fonctionnait pour la première fois en 1716, lors du procès de Longuefort, porta plusieurs condamnations celèbres : une entre autres contre l'intendant Le Saulnois de Sancerre, accusé d'avoir falsifié le sceau. En 1717, elle était composée de cinq conseillers et d'un président de chambre. Les conseillers étaient les sieurs Berthelot de Lebeaumelle, Hardouin, Hacquelin-Desmaisons, Montespel de Graynac et Husson-Bordesson, auditeur. Le président était M. le marquis de Ségré. Elle pouvait être convoquée par ordonnance du roi, du jour au lendemain, et même par assignation d'heure à heure. Ses membres ne devaient pas quitter Paris.

La chambre ardente avait été convoquée la veille, aux diligences de Son Altesse Royale le duc d'Orléans. L'assignation portait que la séance ouvrirait à quatre heures de nuit. L'acte d'accusation devait apprendre aux juges le nom de l'accusé.

A quatre heures et demie, le chevalier Henri de Lagardère comparut devant la chambre ardente du Châtelet. L'acte d'accusation le chargeait d'un détournement d'enfant et d'un assassinat.

Suite à la 6ième page.

LE COURRIER DE L'OUEST

Publié par " La Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest."

P. E. LESSARD, Président — A. BOILEAU, Secretaire-Tresorier — Hon. P. ROY, Directeur-Gérant

CONDITIONS D'ABONNEMENT : 1 an, $1.00, Six mois, 50 cts.
PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE
Toute demande pour changement d'adresse doit etre accompagnée de la somme de cinq cents.

Toutes communications et lettres doivent être adressés :
LE COURRIER DE L'OUEST, Boite 25, Edmonton, Alta.

Jeudi, 28 Juin 1906

La St. Jean-Baptiste

Grande Démonstration à St. Albert

Un nombre considérable de patriotes, venant de toutes les paroisses du district, avaient répondu à l'appel de la société St. Jean-Baptiste et s'étaient rendus à St. Albert pour la célébration de notre fête nationale, lundi dernier.

Pour cette circonstance le joli village de St. Albert avait fait de grandes préparations et toutes les maisons étaient joliment décorées de drapeaux, oriflammes, etc. Tout était en fête comme la nature qui, ce jour-là, avait commandé au vent de souffler un tout petit peu pour rafraîchir les chauds rayons du soleil et dérouler les pavillons.

MESSE.

Comme il importait de le faire, la journée fût commencée par le Saint-Sacrifice de la Messe, qui fut chantée dans la cathédrale par le Rév. Père Mérer, curé de St. Albert et chapelain de la société.

Le sermon de circonstance fut donné par le Rév. M. J. O. Ouellette, curé de Beaumont. Comme d'ordinaire, M. Ouellette fut très éloquent. Après avoir choisi pour texte de son sermon ce verset du psaume 47 : *Mirabilis Deus in sanctis suis,* le révérend monsieur raconta l'histoire de St. Jean-Baptiste, patron de l'Eglise et de la nationalité canadienne-française. Il rappela ses vertus et la grande mission que Dieu lui avait confiée, montrant les grands exemples que St. Jean-Baptiste nous a donnés, exemples de pénitence et de foi jamais ébranlés.

M. Ouellette fit voir combien peu d'entre nous suivent ces salutaires exemples de notre patron, montrant les dangers auxquels nous exposons notre nationalité en nous laissant aller, petit à petit, à l'irréligion.

Il exhorta les fidèles à imiter le sublimes vertus que St. Jean-Baptiste a pratiquées sur la terre.

"Imitons-le, prions-le, nous serons forts, nous serons dignes de nos pères et capables de lutter avec avantage contre nos ennemis. Voyant notre bonne volonté et notre courage Dieu nous comblera de ses bénédictions sur la terre et nous préparera un trône de gloire pour l'éternité."

La quête du jour était faite au profit de l'église, et les généreux dons des fidèles furent ramassés par Mesdemoiselles J. Levasseur et E. Lambert accompagnées de MM. Geo. Hébert et J. Farrell.

BANQUET.

Après le service divin, les patriotes se rendirent dans la salle St. Jean-Baptiste où un somptueux dîner fut servi. Les dames qui s'étaient chargées de cette partie du programme méritent d'être chaudement félicitées. Tout se passa d'une façon admirable et les mets qui furent servis font honneur à leur talents culinaires.

PROCESSION ET FÊTE CHAMPÊTRE.

Après le dîner eut lieu la procession qui se forma en face de la salle pour se rendre, fanfare en tête, drapeaux et bannières au vent, sur le terrain des amusements. Là, les patriotes se groupèrent autour d'une estrade décorée de drapeaux canadiens où le président de la Société St. Jean-Baptiste de St. Albert, M. A. Guilbault, monta au milieux des applaudissements. Après quelques mots de bienvenue, M. Guilbault donna lecture d'un message télégraphique qu'il venait de recevoir du représentant des Canadiens-français d'Alberta, à Ottawa, l'Hon. Philippe Roy, exprimant son regret de ne pouvoir être à St. Albert pour célébrer avec les compatriotes la fête nationale et faisant des vœux pour l'avancement et la prospérité des Canadiens d'Alberta.

Ce message fut reçu avec enthousiasme et des applaudissements prolongés témoignèrent du plaisir qu'il causa.

M. Guilbault lut encore un message de M. Jos. Bilodeau, président de la Société St. Jean-Baptiste d'Edmonton, qui est actuellement en province de Québec.

RÉV. PÈRE MÉRER.

Appelé à prendre la parole, c'est au milieu des applaudissements que le Rév. Père Mérer s'avança sur l'estrade. Il remercia au nom de la société tous ceux qui avaient bien voulu participer d'une façon ou d'une autre à l'éclat de la fête. Il remercia les membres du comité chargé de préparer cette fête et termina en félicitant les canadiens d'être aussi patriotes, d'aimer autant leurs nobles traditions, leur langue, leur foi.

M. L. J. A. LAMBERT.

Monsieur L. J. A. Lambert, ancien député de St-Albert à l'assemblée législative des territoires, prit ensuite la parole. Va sans dire que M. Lambert, dont le patriotisme chaud est universellement connu fut reçu avec enthousiasme. Avec l'éloquence qu'on lui connait l'orateur fit une histoire de la Société St-Jean-Baptiste, qui est l'histoire de notre nationalité. Il montra tout ce que cette société, nous a valu, tout ce que nous avons gagné en étant unis par elle. Il dit ce que cette société a fait pour conserver notre patriotisme chaud à travers toutes les luttes jusqu'aujourd'hui où le Canada-français, dit-il, est plus débordant de sève et de patriotisme que jamais. Il fit une courte allusion au grand compatriote qui aujourd'hui tient en ses mains les destinées du plus beau diamant de la couronne britanique.

En terminant, M. Lambert demanda à la société St-Jean-Baptiste de continuer son œuvre patriotique travaillant au progrès de la race canadienne sur le sol d'Amérique.

L'enthousiaste patriotisme de M. Lambert avait pénétré toutes les poitrines et on applaudit longuement cet orateur.

RÉV. CURÉ NORMANDEAU.

L'orateur qui suivit fut le Rév. M. Normandeau, curé de St-Emile de Légal. M. Normandeau en homme pratique qu'il est, fit un discours pratique. M. Normandeau est un patriote sincère, vrai, qui comprend et veut faire comprendre qu'il ne suffit pas pour être de vrais canadiens, de porter une feuille d'érable à la boutonnière et écouter les discours enthousiastes seulement le jour de St-Jean-Baptiste, mais qu'il faut être des patriotes d'un bout de l'année à l'autre, du premier janvier au trente et un décembre.

M. Normandeau demanda à la société St-Jean-Baptiste ce qu'elle avait fait de la résolution adoptée il y a une couple d'années, décidant d'organiser des succursales dans tous les centres canadiens-français d'Alberta Nord. Il craint que cette résolution a été oubliée, et demande que nos patriotes se réveillent. Il y a dans St-Emile plus de Canadiens que dans n'importe qu'elle autre paroisse et cependant il n'y a pas de société St-Jean-Baptiste, pourquoi? Parce qu'on se contente d'être patriotes le 24 juin. Plus d'action, plus d'action, et moins de belles paroles, s'écrie M Normandeau. Il demande ce qu'on fait de notre langue? de notre foi? de nos mœurs? Il demande que nous soyons de vrais patriotes partout et toujours, qu'au lieu de nous jalouser les uns les autres, nous nous aidions ; qu'au lieu de vouloir jeter à bas celui des nôtres qui monte par dégrés l'échelle sociale, nous le soutenions. Et dans une éloquente péroraison l'orateur termine en jetant ce cri que lançait jadis le grand Mercier : " Cessons, nos luttes fratricides, unissons-nous !

M. J. P. LANDRY.

M. J. P. Landry, d'Edmonton, fut l'orateur suivant. Monsieur Landry a parlé avec une éloquence vraiment remarquable ; c'est déjà un orateur distingué. Sa voix sonore pénètre et sa parole convaincante atteint tous les cœurs. Il a parlé avec enthousiasme des progrès qu'a fait la race canadienne, rappelant les hauts faits de nos ancêtres, les dévouements de nos missionnaires, les luttes soutenues par nos pères sur le terrain politique pour conquérir les libertés dont nous jouissons. M. Landry a rappelé plus particulièrement les commencements de cette partie du Canada, passant en revue les hardis pionniers et les courageux missionnaires qui s'aventurèrent sur cette terre jusqu'alors inconnue.

C'est une leçon d'histoire absolument pratique et des plus intéressantes que fit M. Landry. Ce jeune compatriote s'est montré un penseur profond et un homme très renseigné doué d'une éloquence rare. Il s'est révelé de plus un vrai patriote et il est à souhaiter qu'il se fasse entendre souvent dans nos réunions pour nous communiquer un peu de son enthousiasme.

M. PAUL AUVÉ.

M. Paul Auvé, président, de la Société St-Jean Baptiste de Morinville fut l'orateur suivant. Il adressa, au nom des compatriotes de Morinville, des félicitaions au comité d'organisation et remercia les amis de St-Albert de l'hospitalité grande dont on a fait preuve. Il dit les trésors de patriotisme qu'il y avait à Morinville et comment, même ceux qui n'avaient pu venir à St-Albert, on s'unissaient de cœur aux patriotes présents pour fêter la St-Jean-Baptiste.

M. SAMUEL SOUCY.

M. Samuel Soucy, de Stony Plain, fut ensuite appelé à prendre la parole. Comme un bon catholique, M. Soucy, commença par faire un acte d'humilité : il dit qu'après les éloquents discours qui venaient d'être prononcés il lui semblait drôle d'être sur l'estrade, lui, " un cultivateur ".. M. Soucy, malgré ce qu'il avait dit, fit un discours des plus pratiques. Il a la bonne habitude d'appeler les choses par leur nom, et il raisonne avec beaucoup de justesse.

O Canada, Mon pays, Mes amours.

Après le discours de M. Soucy, M. Léo Savard, monta sur la plate-forme au milieu des applaudissements et entonna avec un brio superbe, d'une voix forte :

O Canada, Mon pays, Mes amours

M. le président Guilbaut dit alors quelques mots et les jeux, la danse, la musique, commencèrent, et les réjouissances durèrent le restant de l'après midi.

SOUPER.

A l'heure du souper l'on se dirigea vers la salle St. Jean-Baptiste où le repas fut servi. Il n'y avait pas de menu, il suffisait de demander ce qu'on désirait ; il y avait de tout.

SOIRÉE.

La séance dramatique et musicale organisée par les dames religieuses, qui eut lieu dans la soirée, fut un succès.

Tous les exécutants furent applaudis, comme ils méritaient bien. Le chœur des enfants étaient simplement magnifique. " La fille du Sonneur de Cloches " a été rendu avec beaucoup d'art.

Suite à la page 7

Notre Langue.

Notre langue naquit aux lèvres des Gaulois.
Ses mots sont caressants, ses règles sont sévères,
Et faite pour chanter les gloires d'autrefois,
Elle a puisé son souffle aux refrains des trouvères.

Elle a le charme exquis du timbre des Latins,
Le séduisant brio du parler des Hellènes,
Le chaud rayonnement des émaux florentins,
Le diaphane et frais poli des porcelaines.

Elle a les sons moelleux du luth éolien,
Le doux babil du vent dans les blés et les seigles,
La clarté de l'azur, l'éclair olympien,
Les soupirs du ramier, l'envergure des aigles.

Elle chante partout pour louer Jéhova,
Et, dissipant la nuit où l'erreur se dérobe,
Elle est la messagère immortelle qui va
Porter de la lumière aux limites du globe.

La première, elle dit le nom de l'Eternel
Sous les bois canadiens noyés dans le mystère.
La première, elle fit monter vers notre ciel
Les hymnes de l'amour, l'élan de la prière.

La première, elle fit tout à coup frissonner
Du grand Meschacébé la forêt infinie,
Et l'arbre du rivage a paru s'incliner
En entendant vibrer cette langue bénie.

Langue de feu, qui luit comme un divin flambeau,
Elle éclaire les arts et guide la science ;
Elle jette, en servant le vrai, le bien, le beau,
A l'horizon du siècle une lueur immense.

Un jour, d'âpres marins vénérés parmi nous,
L'apportèrent du sol des menhirs et des landes,
Et nos mères nous ont bercés sur leurs genoux
Aux vieux refrains dolents des ballades normandes.

Nous avons conservé l'idiome légué
Par ces héros quittant pour nos bois leurs falaises,
Et bien que par moment on le crût subjugé,
Il est encore vainqueur sous les couleurs anglaises.

Et nul n'osera plus désormais opprimer
Ce langage aujourd'hui si ferme et si vivace...
Et les persécuteurs n'ont pu le supprimer,
Parce qu'il doit durer autant que notre race.

Essayer d'arrêter son élan, c'est vouloir
Empêcher les bourgeons et les roses d'éclore ;
Tenter d'anéantir son charme et son pouvoir,
C'est rêver d'abolir les rayons de l'aurore.

Brille donc à jamais sous le regard de Dieu,
O langue des anciens ! Combats et civilise,
Et sois toujours pour nous la colonne de feu
Qui guidait les Hébreux vers la Terre promise !

W. CHAPMAN.

Causerie Médicale sur l'Alcoolisme.

(Suite de la première page).

talement à l'alcoolisme chronique, et produit tôt ou tard d'irréparables lésions dans les principaux organes de notre corps.

2o C'est une erreur de croire que l'alcool puisse tonifier et stimuler l'économie ; c'est, au contaire, un déprimant des facultés physiques et intellectuelles.

3o Il diminue notre pouvoir de résistance aux grands écarts de la température et aux maladies ; les statistiques prouvent que la mortalité est de 27 p.c. plus élevé chez les alcooliques que chez les abstinents.

4o L'usage répété des boissons même faiblement alcoolisées est dangereux parce qu'il peut créer une funeste habitude, en donnant le goût des boissons fortes.

5o Les diverses préparations alcooliques sont trop souvent adultérées, et quelques-unes contiennent même des poisons qui peuvent devenir plus ou moins rapidement mortels.

6o Appuyés sur les statistiques, c'est en toute vérité que vous pouvons dire que l'alcoolisme a pour fils, le vol et le meurtre ; et pour filles, la paresse, la débauche, la mendicité et la folie !

III

Des moyens de lutter contre l'alcoolisme.

Statistiques

Avant d'aborder cette dernière partie de notre sujet, il serait peut-être intéressant de connaitre la quantité d'alcool qui se consomme dans le pays. Les statistiques pour l'année 1903 montrent que le Canada a produit 5,082,495 gallons d'alcool pur : soit une augmentation de 1 million sur l'année précédente. Sur ce chiffre, 157,660 gallons, ont été exportés à l'étranger, mais en revanche, nous avons fait des importations qui portent notre consommation pour une année seulement au joli montant de 5,156,889 gallons d'alcool pur. A ce chiffre il faut ajouter 25,536,815 gallons de bière fabriquées et consommés au pays ; enfin 215,716 gallons de bière, et 515,800 gallons de vins importés de l'étranger.

Répartie sur la population entière (hommes femmes et enfants) la consommation a eté par tête de 1 gallon d'alcool pur, plus une bouteille de vin plus 5 à 6 gallons de bière. Et cela augmente toujours d'une année à l'autre.

Veut-on savoir maintenant ce que représente en argent cette quantité de 5,156,889 gallons d'alcool pur, au taux moyen de $4.00 qui est un prix bien modéré pour les diverses boissons forte ? Cela fait un total de $20,627,556. Ajoutez à cela le coût de 26,900,000 gallons de bière, plus celui des 415,800 gallons de vins fabriqués dans le pays ou importés de l'étranger, et vous atteindrez facilement un grand total de $30,000,000 dépensées pour la consommation des boissons alcooliques dans notre pays, et cela augmente tous les ans.

Cette somme de trente millions répartie entre les Provinces de la Confédération laisserait à chacune d'elles une part égale de $3,333,333. Songez maintenant ce que la Province de Québec, par exemple, pourrait faire seulement avec la moitié de cette somme pour l'éducation, et demandez-vous ensuite, s'il n'y a pas là matière à de sérieuses réflexions. Oui, demandons-nous si ce n'est pas un devoir patrioti. que pour tous les citoyens de ce pays de travailler à enrayer un tel fléau.

Moyens à prendre.

Les moyens de combattre l'alcoolisme peuvent se diviser en deux grandes classes. Il y a les moyens s'adressant au moral de l'individu, et les moyens plus humains qui découlent d'une législation ou de règlement de police plus ou moins sévères. En ce qui regarde le côté moral de la question, nous voyons avec joie que les autorités religieuses ont déjà commencé une croisade dans ce sens. Nous avons pleine confiance que le dévouement patriotique de notre clergé sera couronné de succès. Et nous faisons des voeux pour que les voix autorisées qui parleront au peuple du haut des chaires de vérité puissent apporter la conviction dans tout coeur canadien.

La législation au sujet de l'alcoolisme peut se diviser en Prohibition, et moyens de correction. Disons tout de suite que la Prohibition ou interdiction absolue du commerce des alcools n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. Bien loin de conduire à la tempérance, la Prohibition a vu se développer le commerce illicite des boissons alcooliques. L'alcoolisme en chambre a remplacé l'alcoolisme public, et l'un ne vaut guère mieux que l'autre. Certains Etats de l'Union Américaine ayant voulu essayer d'une législation prohibitive ont dû bientôt recourir à d'autres mesures pour enrayer l'alcoolisme. Tout dernièrement une voix autorisée, sur invitation de Mgr l'Archevêque de Montréal, nous disait quels désordres la Prohibition avait engendré dans l'Etat du Vermont.

Donc il faut recourir à l'autre moyen que nous appellerons la Coërcition et qui consiste dans les restrictions, les entraves que la loi mettra à l'extension du commerce de l'alcool. Nous ne ferons qu'énumérer ces divers moyens qui sont : diminution des débits de boissons et augmentation du coût des licences ; interdiction absolue de la vente des boissons alcooliques aux mineurs et forte pénalité en cas de contravention à la loi ; fermeture à heure déterminée des buvettes ; prohibition des ventes le dimanche, construction et aménagement spécial des débits de boissons, de manière à ce que de l'extérieur le regard puisse parcourir toute l'étendue de l'appartement ; confiscation de toute médecine brevetée qui n'indiquera pas sur une étiquette à l'extérieur le pourcentage en alcool qu'elle contient ; faire connaître, au moyen de brochures ou pamphlets répandus à profusion dans le public les méfaits de l'alcoolisme sur la santé des individus et le bien-être des familles ; par le moyen de conférences ou de leçons appropriées, apprendre à la jeunesse de nos institutions scolaires combien ce vice annihile le talent et abrutit le corps ; enfin démontrer à ces jeunes intelligences que la sobriété, la tempérance et le travail sont encore les meilleurs gages de tout succès dans la société.

En terminant cette étude bien incomplète, qu'on nous permette une dernière réflexion. Puisque la prohibition n'a produit que de mauvais résultats et qu'il est universellement reconnu que le succès viendra d'une réglementation plus ou moins sévère du commerce des alcools ; enfin puisque alcool il faut, il nous semble que la première chose à faire devrait consister dans l'analyse ou l'inspection qualitative et obligatoire des différents produits alcooliques offerts en consommation. Nous ne voyons pas pourquoi il n'y aurait pas des inspecteurs officiels et compétents qui par des analyses scientifiques nous renseigneraient sur la pureté et la provenance des divers alcools aujourd'hui sur le marché. Tout produit de distillation porterait en conséquence une marque spéciale qui serait à la fois un encouragement pour le distillateur consciencieux et une sauvegarde pour le consommateur qui ne risquerait pas, même en s'alcoolisant, de s'empoisonner par des produits de qualité inférieure, véritables poisons sous une fausse étiquette.

Et puis, enfin, pourquoi l'Etat ne mettrait-il pas un peu la main à la roue, lui aussi, pour enrayer ce mouvement qui entraine la nation canadienne vers l'alcoolisme ? Jusqu'à présent, les divers gouvernements qui ont successivement arboré leur couleur politique au sommet de nos édifices parlementaires ont, volontairement ou non, négligé de mettre cette question au programme.

A ceux de nos législateurs qui ne seraient pas disposés à nous suivre dans cette voie de l'implacable guerre à l'alcoolisme et aux alcooliques, nous dirons : Qu'attendez-vous ? qu'espérez-vous ?

Sans doute, on espère équilibrer un budget, enrichir le pays ; mais nous affirmons avec le Professeur Huchard, qu'on l'appauvrit ; et le budget moral d'un peuple, nous l'élevons bien au-dessus de son budget financier.

" Plus l'alcool, dit Joffroy, produit d'impôts, plus le pays s'appauvrit ; car, non-seulement il faut déduire des impôts provenant de l'alcool, ce que coûtent les alcooliques qui remplissent les hôpitaux, les asiles d'aliénés et les prisons ; mais encore, il faut retrancher le gain qu'aurait produit le travail de tous ces malades, de tous ces aliénés et de tous ces criminels, s'ils n'étaient devenus victimes de l'alcool."

Pourquoi l'Etat ne fait-il rien ? C'est bien simple, dit M. Renomi. L'Etat ne fait rien parce qu'il est entravé par des obstacles d'ordre électoral. Lord Rosebery conscient du danger a prononcé cette phrase célèbre :

" Si l'état ne se hâte pas de devenir le maître du commerce des liqueurs, le commerce des liqueurs alcooliques deviendra le maître de l'Etat."

Parole menaçante et prophétique, puisqu'on a vu un jour les brasseurs, les distillateurs, les débitants de boissons de la Grande-Bretagne, tous naturellement syndiqués, se ruer dans une lutte furibonde et folle pour obtenir la majorité à la Chambre des Communes ; et jusqu'en France, on a pu contempler une " illustre cité " de 110,400 habitants avec 2,050 estaminets, et un Conseil municipal composé de 29 cabaratiers sur 36 membres.

L'on semble trop disposé à capituler devant sa Majesté l'Alcool, sans faire même un semblant de lutte. Et pourtant, voyez ce que peut faire une nation qui veut vraiment enrayer la marche vers l'alcoolisme national.

Voyez le Suède et la Norvège, ces terres classiques de l'alcoolisme jusqu'en 1155, où la consommation annuelle, par tête d'habitant, était en alcool absolu de 23 litres (6 gallons). Par des mesures énergiques, (système Gotenbourg), on est atrivé à combattre le fléau de telle sorte qu'en 1880 le nombre des cabarets tomba, dans certaines localités, à un seul pour 13,000 habitants.

Verrons-nous jamais dans nos parlements cette question tardtée comme elle le mérite ? Du sein ei la députation quelqu'un se lèvera-t-il enfin, qui tenant haut et ferme le drapeau de la tempérance, ne craindra pas de faire entendre à nos gouvernants ces vérités.

A celui-là, nous promettons qu'il trouvera derrière lui tous ceux que ne préoccupe pas seulement le progrès matériel d'une nation ; mais qui pensent que les qualités, les aptitudes commerciales ou industrielles d'un peuple ne peuvent produire rien de stable si elles n'ont pour base des qualités d'ordre moral supérieur. L'alcoolisme quand il devient une vice national est le facteur le plus puissant pour abaisser le niveau moral et intellectuel d'une nation.

Puisse cette étude bien imparfaite, à la vérité, trouver grâce devant nos compatriotes. Si nous n'avons pas le bonheur de convaincre ceux qui nous liront, la faute en sera à nous mêmes, qui n'aurons pas su, malgré notre bon vouloir, faire briller plus vivement le flambeau de la vérité et trouver les arguments propres à faire entrer la conviction dans tous les esprits.

Dr L. V. VÉZINA,
St François de Montmagny, Qué.

Québec et l'Ouest.

(Du Canada).

L'Honorable M. Brodeur a vu s'asseoir à ses côtés au banquet de lundi dernier, trois premiers-ministres provinciaux, et il en aurait vu quatre, si les élections générales de la Nouvelle-Ecosse n'eussent pas retenu dans sa province, pour remplir d'impérieux devoirs, l'hon. M. Murray.

Les trois premiers-ministres présents étaient l'hon. M. Gouin, de Québec ; l'hon. M. Scott, de la Saskatchewan et l'hon. M. Rutherford, de l'Alberta.

De l'hon. M. Gouin, nous n'avons pas besoin de parler longuement à nos lecteurs, qui le connaissent et l'apprécient si bien, nous avons, d'ailleurs, souvent l'occasion de leur en parler.

Mais, la présence à Montréal, à ce banquet, des honorables MM. Scott et Rotherford méritait une mention toute spéciale. C'était l'Ouest canadien, les nouvelles provinces, créées par le parlement à sa dernière session, qui venaient serrer la main de leur aînée, la province de Québec, en assistant à la démonstration qu'elle faisait à l'un de ses enfants les plus distingués.

MM. Scott et Ruterford, sont venus remercier Sir Wilfrid Laurier et la vaillante phalange libérale de la province de Québec, qui se groupe autour de cet illustre homme d'Etat, de la large, grande et généreuse constitution qu'ils ont assurée aux nouvelles provinces,

de territoire, et où aujourd'hui, grâce à l'administration libérale, des milliers et des milliers de colons sont établis, heureux, prospères et pleins de confiance en l'avenir.

En honorant l'un des principaux chefs de cette phalange, ils ont tenu à dire dans des discours qui ont été chaleureusement applaudis, que toute l'opposition fanatique, qui a été faite aux constitutions provinciales, avait son siège dans la province d'Ontario ; tandis que dans la Saskatchewan et dans l'Alberta, on était unanimement heureux, et reconnaissant envers l'Est, des libérales dispositions de ces constitutions.

L'hon. M. Scott a fait allusion, en passant, à l'un des fameux scandales que les torys ont essayé de soulever autour de l'administration fédérale, des terres publiques dans la vallée de la Saskatchewan, où, avant 1896, il n'y avait pas un colon par mille carré

MM. Scott et Rutherford nous ont dit qu'ils étaient heureux de cette occasion qu'ils ont de nous exprimer leur reconnaissance ; nous sommes heureux, nous, de leur dire que nous aussi, nous leur sommes reconnaissants de la libéralité généreuse avec laquelle ils traitent les Canadiens-français et les catholiques de l'Ouest.

Car ce n'est que par la tolérance généreuse, les uns envers les autres, que nous arriverons à faire de notre pays si divers, une nation unie et forte dans la paix, l'harmonie et la prospérité.

Le Banquet Brodeur a Montréal.

Au-dela de quatorze cents convives assistaient au grand banquet offert par les clubs politiques de Montréal à l'Hon. L. P. Brodeur, ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada. Après la lecture de deux adresses, de la part des clubs libéraux et des habitants du comté de Rouville, que représente l'Hon. M. Brodeur, plusieurs discours très importants furent prononcés par les Honorables Lomer Gouin, premier-ministre de la province de Québec, L. P. Brodeur, membre du cabinet fédéral, Rodolphe Lemieux, ministre des Postes, J. I. Tarte, J. C. McCorkill, Trésorier de la province de Québec, J. B. B. Prévost, ministre de la Colonisation, M. le Dr Béland et M, Rod. Latulippe.

L'Hon. A. C. Rutherford, premier-ministre d'Alberta, assistait à ce banquet et a aussi adressé la parole.

LA ST. JEAN-BAPTISTE

Suite de la 4eme page

Les solos chantés par Mlle Levasseur remportèrent des tonnerres d'applaudissements.

M. Fraikin, dans ses chansons comiques, dût revenir plusieurs fois pour satisfaire l'audience, et le duo de piano et violon par M. et Mlle Chevigny, fut très apprécié.

En un mot, cette soirée fut très jolie et les dames religieuses méritent non-seulement des félicitations mais des remerciements de tous.

LE COURRIER DE L'OUEST se permet de féliciter la Société St. Jean-Baptiste de St. Albert sur la façon dont elle a fait les choses. Cette fête des Canadiens-français a été grandiose et le souvenir en restera longtemps gravé dans tous les cœurs.

Une rumeur qui circule en ville depuis quelques jours veut que la question de la route que suivra le G. T. P. avant d'entrer à Edmonton a été définitivement réglée et que la décision sera officiellement annoncée sous peu. Nos agents d'immeubles sont très anxieux, va sans dire, de la connaître.

La fanfare St. Jean-Baptiste a fait dimanche dernier sa première sortie, alors qu'elle accompagna le corps de cadets, qui sortait aussi pour la première fois.

Nos petits soldats ont très belle apparence et font les différents exercices qu'on leur a enseignés avec beaucoup d'ensemble déjà.

On a constaté avec une agréable surprise que notre fanfare a déjà un bon répertoire de jolis morceaux qu'elle exécute très-bien.

LE BOSSU

— OU —

LE PETIT PARISIEN

(Suite de la 3me page),

Il y eut des témoins entendus : M. le prince et Madame la princesse de Gonzague. Leurs dires furent tellement contradictoires, que la chambre, habituée pourtant à rendre ses arrêts sur le moindre indice, s'ajourna à une heure de relevée, pour plus ample informé. On devait entendre trois témoins nouveaux : M. de Peyrolles, Cocardasse et Passepoil.

M. de Gonzague vit l'un après l'autre chacun des conseillers et le président. Une mesure qui avait été provoquée par l'avocat du roi, la comparution de la jeune fille enlevée, ne fut point prise en considération : M. de Gonzague avait déclaré que la fille de Nevers subissait de manière ou d'autre l'influence de l'accusé ; circonstance, aggravante dans un procès de rapt commis sur l'héritière d'un duc et pair !

On avait tout préparé pour conduire Lagardère à la Bastille, quartier des exécutions de nuit. Le sursis fut cause qu'on lui chercha une prison voisine de la salle d'audience, afin qu'il restât là sous la main de ses juges.

C'était au troisième étage de la tour Neuve, ainsi nommée parce que M. de Jaucourt en avait achevé la reconstruction à la fin du règne de Louis XIV. Elle était située au nord-ouest du bâtiment, et ses meurtrières regardaient le quai. Elle occupait juste la moitié de l'emplacement de l'ancienne tour Magne, écroulée en 1670, et dont la ruine jeta bas une partie du rempart. On y mettait d'ordinaire les prisonniers du cachet avant de les diriger sur la Bastille.

C'était une construction fort légère en briques rouges, et dont l'aspect contrastait singulièrement avec les sombres donjons qui l'entouraient. Au second étage un pont-levis la reliait à l'ancien rempart, formant terrasse audevant de la grand'salle du greffe. Les cachots ou plutôt les cellules étaient proprettes, et carrelées comme presque tous les appartements bourgeois d'alors. On voyait bien que la détention n'y pouvait être que provisoire, et, sauf les gros verrous des portes, qu'on avait sans doute replacés tels quels, rien n'y sentait la prison d'Etat.

En mettant Lagardère sous clef, après la séance suspendue, le géolier lui déclara qu'il était au secret. Lagardère lui proposa vingt ou trente pistoles qu'il avait sur lui pour une plume, de l'encre et une feuille de papier. Le géolier prit les trente pistoles et ne donna rien en échange. Il promit seulement de déposer l'argent au greffe.

Lagardère, enfermé, resta un instant immobile et comme accablé sous ses réflexions. Il était là, captif, paralysé, impuissant : son ennemi avait le pouvoir, la faveur avouée du chef de l'Etat, la fortune et la liberté.

La séance de nuit avait duré deux heures à peu près. Elle avait eu lieu tout de suite après le petit souper de la Folie-Gonzague. Il faisait jour déjà quand Lagardère entra dans sa cellule. Il avait été de garde au Châtelet plus d'une fois jadis avant d'entrer dans les chevau-légers du corps. Il connaissait les êtres. Au-dessous de sa cellule, deux autres cachots devaient se trouver.

D'un regard, il embrassa son pauvre domaine : un billot, une cruche, un pain, une bottle de paille. On lui avait laissé ses éperons. Il en détacha un et se piqua le bras à l'aide de l'ardillon de la boucle. Cela lui donna de l'encre. Un coin de mouchoir servit de papier, un brin de paille fit l'office de plume. Avec de pareils ustensiles, on écrit lentement et peu lisiblement, mais enfin on écrit. Lagardère traça ainsi quelques mots ; puis, toujours à l'aide de son ardillon, il décella un des carreaux de sa cellule.

Il ne s'était pas trompé. Deux cachots étaient au-dessous du sien.

Dans le premier, le petit marquis de Chaverny, toujours ivre, dormant comme un bienheureux. Dans le second, Cocardasse et Passepoil, couchés sur leur paille, philosophaient et disaient d'assez bonnes choses, tant sur l'inconstance du temps que sur la versatilité de la fortune. Ils n'avaient pour toute provende qu'un morceau de pain sec, eux qui avait soupé la veille avec le prince. Cocardasse junior passait encore de temps en temps sa langue sur ses lèvres, au souvenir de l'excellent vin qu'il avait bu. Quant à frère Passepoil, il n'avait qu'à fermer les yeux pour voir passer comme en un rêve le nez retroussé de mademoiselle Nivelle, la fille du Mississipi, les yeux ardents de dona Cruz, les beaux cheveux de la Fleury et l'agaçant sourire de Cidalise. S'il avait bien su, Passepoil, la composition du paradis de Mahomet, désertant aussitôt la foi de ses pères, il se serait fait musulman. Ses passions l'auraient conduit là. Et pourtant il avait des qualités.

Chaverny songeait, lui aussi, mais autrement.

Il était vautré sur sa paille, les habits en désordre, la chevelure ébouriffée.

—Encore un coup, bossu, disait-il, et ne triche pas ! Tu fais semblant de boire, coquin ! je vois le vin qui coule sur ton jabot. Palsambleu ! reprenait-il, Oriol n'a-t-il pas assez d'une tête joufflue et insipide ? Je lui en trouve deux, trois, cinq, sept, comme à l'hydre de Lerne ! Allons, bossu, qu'on apporte deux tonnes, toutes deux bien pleines ! tu boiras l'une, et moi l'autre, éponge que tu es ! Mais vive Dieu ! retirez cette femme qui s'assied sur ma poitrine, elle est lourde. Est-ce ma femme ? Je dois être marié...

Ses traits exprimèrent un mécontentement subit.

—C'est dona Cruz, je la reconnais bien. Cachez-moi ! je ne veux pas que dona Cruz me voie en cet état ; reprenez vos cinquante mille écus, je veux épouser dona Cruz.

Et il se démenait. Tantôt le cauchemar le prenait à la gorge, tantôt il avait ce rire idiot et béat de l'ivresse. Il n'avait garde d'entendre le bruit léger qui se faisait audessus de sa tête ; il eût fallu du canon pour l'éveiller. Le bruit allait cependant assez bien. Le plafond était mince. Au bout de quelques minutes, des gravois commencèrent à tomber. Chaverny les sentit dans son sommeil. Il se frappa deux ou trois fois le visage, comme on fait pour chasser un insecte importun.

—Voilà des mouches endiablées ! se disait-il.

Un platras un peu plus gros lui tomba sur la joue.

—Mort-diable ! fit-il, bossu de malheur, t'émancipes-tu déjà jusqu'à me jeter des mies ? Je veux bien boire avec toi, mais je ne veux pas que tu te familiarises.

Un trou noir parut au plafond, juste au-dessus de sa figure, et le morceau de plâtre qui tomba du trou vint le frapper au front.

—Sommes-nous des marmots pour nous lancer des cailloux ? s'écria-t-il avec colère. Holà ! Navailles ! prends le bossu par les pieds. Nous allons le baigner dans la mare...

Le trou s'élargissait au plafond. Une voix sembla tomber du ciel.

—Qui que vous soyez, dit-elle, veuillez répondre à un compagnon d'infortune ! Etes-vous au secret, vous aussi ? ne vient-il personne vous voir du dehors ?

Chaverny dormait toujours : mais son sommeil était moins profond. Encore une demi-douzaine de platras sur la figure et il allait s'éveiller. Il entendit la voix dans son rêve.

—Morbleu ! fit-il répondant à je ne sais quoi, ce n'est pas une fille qu'on puisse aimer à la légère. Elle n'était point complice de cette comédie de l'hôtel de Gonzague, et, au pavillon, son coquin de cousin lui avait fait accroire qu'elle était avec de nobles dames.

—Je vous réponds de sa vertu ; elle fera la plus délicieuse marquise de l'univers !

—Holà ! fit d'en haut la voix de Lagardère, n'avez-vous pas entendu ?

Chaverny ronfla un petit peu, las de bavarder dans son sommeil.

—Il y a quelqu'un, pourtant ! dit la voix d'en haut ; j'aperçoit un objet qui remue.

Une sorte de paquet passa par le trou et vint tomber sur la joue gauche de Chaverny, qui saut sur ses pieds d'un bond et se prit la mâchoire à deux mains.

—Misérable ! fit-il, un soufflet ! à moi !

Puis le fantôme, que sans doute il voyait, disparut. Son regard hébété fit le tour de la cellule.

—Ah ça ! murmura-t-il en se frottant les yeux, je ne pourrai donc pas m'éveiller ! Je rêve, c'est évident !

La voix d'en haut reprit en ce moment :

—Avez-vous reçu le paquet ?

—Bon ! fit Chaverny : le bossu est caché ici quelque part, le drôle m'aura joué quelque méchant tour. Mais quel diable de tournure a cette chambre ! ..

Il leva la tête en l'air et cria de toute sa force :

—Je vois ton trou, maudit bossu ! je te revaudrai cela. Va dire qu'on vienne m'ouvrir.

—Je ne vous entends pas, dit la voix, vous êtes trop loin du trou, mais je vous aperçois et je vous reconnais. Monsieur de Chaverny, quoique vous ayez passé votre vie en compagnie misérable, vous êtes encore gentilhomme, je le sais. C'est pour cela que je vous ai empêché d'être assassiné cette nuit.

Le petit marquis ouvrait des yeux énormes.

—Ce n'est pourtant pas tout à fait la voix du bossu, pensa-t-il ; mais que parle-t-il d'assassinat ? et qui ose donc employer avec moi ce ton protecteur ?

—Je suis le chevalier de Lagardère, dit la voix à cet instant, comme si on eût voulu répondre à la question du petit marquis.

—Ah ! fit celui-ci stupéfait, en voilà un qui peut se vanter d'avoir la vie dure !

—Savez-vous où vous êtes ici ? demanda la voix.

Chaverny secoua énergiquement la tête en signe de négation.

—Vous êtes à la prison du Châtelet, second étage de la tour Neuve.

Chaverny s'élança vers la meurtrière qui éclairait faiblement sa cellule, et ses bras tombèrent le long de son banc. La voix poursuivit :

—Vous avez dû être saisi ce matin à votre hôtel en vertu d'une lettre de cachet...

—Obtenue par mon très-cher et très-loyal cousin ! grommela le petit marquis, je crois me souvenir de certain dégoût que je montrai hier pour certaines infamies...

—Vous souvenez-vous, demanda la voix, de votre duel au vin de Champagne avec le bossu ?

Chaverny fit un signe affirmatif.

—C'était moi qui jouait ce rôle de bossu, reprit la voix.

—Vous ? s'écria le marquis, le chevalier de Lagardère !

Celui-ci n'entendit point et poursuivit :

—Quand vous fûtes ivre, Gonzague donna ordre de vous faire disparaître. Vous le gêniez. Il a peur du reste de loyauté qui est en vous. Mais les deux braves à qui la commission fut confiée sont à moi. Je donnai contre-ordre.

—Merci ! fit Chaverny. Tout cela est un peu incroyable... raison de plus pour y ajouter foi.

—L'objet que je vous ai jeté est un message, continua la voix : j'ai tracé quelques mots sur mon mouchoir avec mon sang. Avez-vous moyen de faire parvenir cette missive à madame la princesse de Gonzague ?

Le geste de Chaverny : "Néant."

En même temps, il ramassa le mouchoir pour voir comment un léger chiffon avait pu lui donner ce soufflet rude et si bien appliqué. Lagardère avait noué une brique dans le mouchoir.

C'était donc pour me briser le crâne ! grommela Chaverny ; mais je devais avoir le sommeil dur, puisqu'on m'a pu conduire ici à mon insu.

Il défit le mouchoir, le plia et le mit dans sa poche.

—Je ne sais si je me trompe, reprit encore la voix ; mais je crois que vous ne demandez pas mieux que de me servir.

INDICATEUR

Ville d'Edmonton

MAIRE : Chas. May.
CONSEILLERS : J. R. Boyle, R. Manson, T. Bellamy, J. H. Picard, Latta, W. A. Griesbach, R. Mays, Smith.
COMMISSAIRES DE LA CITÉ : Geo. Kinnaird, H. Hargreaves, Chas May.
SECRETAIRE-TRÉSORIER : Geo. Kinnaird
CHEF DE POLICE : Sergent Evans
CHEF DU DÉPARTEMENT DU FEU : M. Davidson.
CHEF DU BUREAU MÉDICAL : Dr Braithwaite
MAITRE DE POSTE : Alex. Taylor
REGISTRAIRE DES NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS : St George Jellett
MAGISTRATS : J. S. Cowan, Dr C. H. Stuart Wade
SOUS-PERCEPTEUR DU REVENUE DE L'INTÉRIEUR : Frank Osborne

District

MEMBRE DU SÉNAT : Hon. Dr P. Roy.
DÉPUTÉ AUX COMMUNES DU CANADA L'Hon. Frank Oliver
DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉ LÉGISLATIVE L'Hon, C. W. Cross
COUR SUPRÊME D'ALBERTA, JUGE EN CHEF ; L'Hon. Arthur Sifton
JUGE RÉSIDENT, , L'Hon. Juge Scott
SOUS-GREFFIER, Alex. Taylor
SOUS-SHÉRIF, W. S. Robertson
SOUS-AGENT DES TERRES DU DOMINION : A. Harrison
RÉGISTRATEUR : George Roy
CORONER : Dr Braithwaite
OBSERVATEUR MÉTÉOROLOGIQUE : H. Young

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

LIEUTENANT-Gouverneur : Hon. M Bulyea
PREMIER MINISTRE ET PRÉSIDENT : DU CONSEIL EXÉCUTIF : L'Hon. A. C. Rutherford
PROCUREUR-GÉNÉRAL ; L'Hon. C. W. Cross
SECRÉTAIRE PROVINCIAL ; L'Hon. W. Th. Finlay
TRESORIER PROVINCIAL : L'Hon. A C. Rutherford
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : L'Hon. W. H. Cushing
MINISTRE DE L'AGRICULTURE: L'Hon W. Th. Finlay
MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE L'Hon. A.C. Rutherford
SOUS-MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : John Stocks
SOUS-MINISTRE DE L'AGRICULTURE : George Harcourt
ASSISTANT-PROCUREUR-GÉNÉRAL : Woods
SOUS-TRESORIER PROVINCIAL (par interim) : J. T. Mutrie
SOUS-SECRÉTAIRE PROVINCIAL (par interim) : Geo. Harcourt
SOUS-MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ; D. S. MacKenzie
SOUS-SECRÉTAIRE PROVINCIAL : H. W. Hunsfield Riley
AUDITEUR PROVINCIAL ; E. W. Burley
REGISTRAIRE DES MARQUES DE ; COMMERCE : J. R. C. Honeyman

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

ORATEUR : C. W. Fisher

COLLÈGES ELECTORAUX	DÉPUTÉS
Athabaska	F. Bredin
Banff	C. W. Fisher
Calgary	W. H. Cushing
Cardston	J. W. Woolf
Edmonton	C. W. Cross
Eturgeon	J. R. Boyle
Gleichen	Ch. Stewart
High River	
Innisfail	J. A. Simpson
Lacombe	W. H. Puffer
Leduc	R. T. Telford
Léthbridge	Dr De Veber
Macleod	McKenzie
Medecine Hat	W. T. Finlay
PEACE RIVER ;	J. Brick.
Pincher Creek	J. T. Marcellus
Ponoka	J. R. McLeod
Red Deer	J. T. Moore
Rosebud	C. D. Hiebert
Stony Plain	J. A. McPherson
Strathcona	A. C. Rutherford
St Albert	H. W. McKenny
Vermillon	McCauley
Victoria	F. A. Walker
Wetaskiwin	A. S. Rosenroll

SOCIETE DE COLONISATION D'ALBERTA

OFFICIERS

PRES.-HON. : Hon. J. D. Rolland
PRÉSIDENT : J. H. Picard
VICE-PRÉSIDENT : J. H. Gariépy
SECRÉTAIRE : Wilfrid Gariépy
DIRECTEURS : Dr P. Roy, P. E. Lessard, O. Tessier, F. X. Boileau et D. Thibaudeau

Adresse Postale : Tiroir "A", Edmonton, Alberta, Canada.

Le secrétaire repondra volontiers à toute demande de renseignements sur le pays.

Chaverny répondit oui avec sa tête. La voix poursuivit :

Selon toutes les probabilités, je vais être exécuté ce soir. Hâtons-nous donc. Si vous n'avez personne à qui confier ce message, faites ce que j'ai fait : percez le plancher de votre prison, et tentons la fortune à l'étage au-dessous.

Avec quoi avez-vous percé votre trou ? demanda Chaverny.

Lagardère n'entendit pas, mais il devina sans doute, car l'éperon, tout blanc de platre, tomba aux pieds du petit marquis, celui-ci se mit aussitôt en besogne, il y allait en vérité de bon cœur, et, à mesure que l'ivresse, diminuait, sa tête s'exaltait à la pensée de tout le mal que Gonzague lui avait voulu faire.

– Si nous ne réglons pas nos comptes dès aujourd'hui, se disait il, ce ne sera pas de ma faute !

Et il travaillait avec fureur, creusant un trou dix fois plus grand qu'il ne fallait pour laisser glisser la missive.

– Vous faites trop de bruit, marquis, disait Lagardère à son trou ; prenez garde, on va vous entendre.

Chaverny arrachait les brique, le plâtre, les lattes, et mettait ses mains en sang.

—Sandiéou, disait Cocardasse à l'étage inférieur, quel bal danse-t-on ici dessus ?

—C'est peut-être un malheureux qu'on étrangle et qui se débat, repartit frère Passepoil, qui avait ce matin les idées noires.

– Eh donc, fit observer le Gascon, si on l'étrangle, il a bien le droit de se débattre. Mais je crois bien que c'est plutôt qu'on l'a mis en prison avant de l'envoyer à Bicêtre.

Un grand coup se fit entendre en ce moment, suivi d'un craquement sourd et de la chute d'une partie du plafond.

Le platras, tombant entre nos deux amis, souleva un épais nuage de poussière.

—Recommandons notre âme à Dieu, fit Passepoil, nous n'avons pas nos épées, et sans doute on vient nous faire un mauvais parti.

—Bagasse, répliqua le gascon : ils viendraient par la porte. Té, vé, voilà quelqu'un.

—Ohé, fit le petit marquis, dont la tête tout entière se montrait au large trou du plafond.

Cocardasse et Passepoil levèrent les yeux en même temps.

– Vous êtes deux là-dedans ? demanda Chaverny.

—Comme vous voyez, monsieur le marquis, répliqua Cocardasse ; mais, tron de l'air, pourquoi tout ce dégât ?

—Mettez votre paille sous le trou, que je saute.

—Nenni donc. Nous sommes assez de deux.

—Et le geôlier n'a pas l'air d'un garçon à bien prendre la plaisanterie, ajouta frère Passepoil.

Chaverny, cependant, élargissait son trou prestement.

– As pas pur, fit Cocardasse en le regardant ; qui m'a donné des prisons comme cela.

—C'est bâti en crachat, ajouta Passepoil avec mépris.

—La paille, la paille, cria Chaverny impatient.

Nos deux braves ne bougeaint pas. Chaverny eut la bonne idée de prononcer le nom de Lagardère. Aussitôt la paille entassé s'éleva au centre du cachot.

—Est-ce que le couquinasse il est avec vous ? demanda Cocardasse.

—Avez-vous de ses nouvelles ? fit Passepoil.

Chaverny, au lieu de répondre, engagea ses deux jambes dans le trou. Il était fluet, mais ses hanche ne voulaient point passer, pressées qu'elles étaient par les parois rugueuses de l'ouverture. Il faisait pour glisser des efforts furieux. Cocardasse se mit à rire en voyant ces deux jambes qui gigotaient avec rage. Passepoil, toujours prudent, alla mettre son oreille à la porte donnant sur le corridor. Le corps de Chaverny passait cependant petit à petit.

—Viens ça, pétiou, dit Cocardasse : il va tomber... c'est encore assez haut pour qu'il se rompe les côtes.

Frère Passepoil mesura de l'œil la distance qu'il y avait du plancher au plafond.

—C'est assez haut, répliqua t-il, pour qu'il nous cause quelque chose en tombant, si nous sommes assez niais pour lui servir de matelas.

– Bah, fit Cocardasse, il est si mièvre.

Tant que tu voudras ; mais une chute de douze à quinze pieds...

As pas pur, ma caillou, il vient de la part du petit Parisien. En place.

Passepoil ne se fit pas prier davantage. Cocardasse et lui unirent leur bras vigoureux au-dessus du tas de paille. Presque aussitôt après, un second craquement se fit au plafond. Les deux braves fermèrent les yeux, et s'embrassèrent bien malgré eux par la traction soudaine que la chute du petit marquis exerça sur leurs bras tendus. Tous trois roulèrent sur le carreau, aveuglés par le déluge de plâtre qui tomba derrière Chaverny. Chaverny fut le premier relevé. Il se secoua et se mit à rire.

—Vous êtes deux bons enfants, dit-il ; la première fois que je vous ai vu, je vous ai pris pour deux parfais gibiers de potence, ne vous fâchez pas. Forçons plutôt la porte, à trois que nous sommes ; tombons sur les guichetiers, et prenons la clef des champs.

—Passepoil, fit le gascon.

—Cocardasse, répondit le Normand.

—Trouves-tu que j'ai l'air d'un gibier de potence ?

—Et moi donc, murmura Passepoil, qui regarda le nouveau venu de travers ; c'est la première fois que pareille avanie...

—As pas pur, interrompit Cocardasse, le pécairé nous rendra raison quand nous serons dehors. En attenant il me plaît, son idée aussi. Forçons la porte, vivadiou.

Passepoil les arrêta au moment où ils allaient s'élancer.

—Ecoutez, dit-il en inclinant la tête pour prêter l'oreille.

On attendait un pas dans le corridor. En un tour de main, les plâtras déblayés furent poussés dans un coin, derrière la paille remise à sa place. Une clef grinça bruyamment dans la serrure.

– Où me cacher ? fit Chaverny, qui riait malgré son embarras.

Au dehors, on tirait de lourds et sonores verroux. Cocardasse ôta vivement son pourpoint ; Passepoil fit de même. Moitié sous la paille, moitié sous les pourpoints, Chaverny se cacha tant bien que mal. Les deux prévôts, en bras de chemise, se plantèrent en garde en face l'un de l'autre, et feignirent de faire assaut à la main.

—A toi, ma caillou, cria Cocardasse ; une, deux,.. allez.

– Touché, fit Passepoil en riant ; si on nous donnait seulement nos rapières, pour passer le temps.

La porte massive roula sur ses gonds. Deux hommes, un porte-clés et un gardien s'effacèrent pour laisser passer un troisième personnage qui avait un brillant costume de cour.

—Ne vous éloignez pas, dit ce dernier en poussant la porte derrière lui.

C'était M. de Peyrolles dans tout l'éclat de sa riche toilette. Nos deux braves le reconnurent du premier coup d'œil, et continuèrent de faire assaut sans autrement s'occuper de lui.

Ce matin en quittant la petite maison, ce bon M. de Peyrolles avait recompté son trésor. A la vue de tout cet or si bien gagné, de toutes ces actions proprement casées dans les coins de sa cassette, le factotum avait encore eu l'idée de quitter Paris et de se retirer au sein des tranquilles compagnes, pour goûter le bonheur des propriétaires. L'horizon lui semblait se rembrunir, et son instinct lui disait : "Pars !" Mais il ne pouvait y avoir grand danger à rester vingt-quatre heures de plus. Ce sophisme perdra éternellement les avides : c'est si court, vingt-quatre heures. Ils ne songent pas qu'il y a là dedans 1,440 minutes dont chacune contient soixante fois plus de temps qu'il n'en faut à un coquin pour rendre l'âme.

—Bonjour, mes braves amis, dit Peyrolles en s'assurant par un regard que la porte restait entrebaillée.

—Adiou, mon bon, répliqua Cocardasse en poussant une terrible botte à son ami Passepoil ; va bien ? Nous etions en train de dire, cette bagasse et moi, que, si on nous rendait nos rapières, nous pourrions au moins passer le temps.

—Voilà, ajouta le Normand, qui planta son index dans le creux de l'estomac de son noble ami.

–Et comment vous trouvez-vous ici ? demanda le factotum d'un accent goguenard.

– Pas mal, pas mal, répondit le Gasçon. Il n'y a rien de nouveau en ville ?

–Rien que je sache, mes dignes amis. Comme cela, vous avez grande envie de ravoir vos rapières ?

– *L'habitude, fit Cocardasse bonnement ; quand je n'ai pas Pétronille il me semble qu'il me manque un membre, oui.*

–Et si, en vous rendant vos rapières, *on vous ouvrait les portes de céans ?*

—*Capédédiou, s'écria Cocardasse,* voilà qui serait mignon ; té ! Passepoil ?

–Que faudrait-il faire pour cela ? demanda ce dernier.

–Peu de chose, mes amis, bien peu de chose. Dire un grand merci à un homme que vous avez toujours pris *pour un ennemi, et qui garde un faible* pour vous.

–Qui est cet excellent homme, sandiéou ?

—*C'est moi-même, mes vieux compagnons. Songez donc, voilà plus de* vingt ans que nous nous connaissons.

—Vingt-trois ans à la Saint-Michel, dit Passepoil. Ce fut le soir de la fête du saint archange que je vous donnai deux douzaine de plats derrière le Louvre de la part de M. de Maulévrier.

—Passepoil, s'écria Cocardasse sévèrement, ces facheux souvenirs ils ne sont point de mise. J'ai souvent pensé, pour ma part, que ce bon M. de Peyrolles nous chérissait en cachette. Fais-lui des excuses, vivadiou et tout de suite, couquin.

Passepoil, obéissant, quitta sa position au milieu de la chambre, et s'avança vers Peyrolles la calotte à la main.

M. de Peyrolles, qui avait l'œil au guet, aperçut en ce moment la place que les platras avaient blanchie sur le carreau. Son regard rebondit naturellement au plafond. A la vue du trou, il devint tout pâle. Mais il ne cria point, parce que Passepoil, humble et souriant, était déjà entre lui et la porte. Seulement, il se réfugia d'instinct vers le tas de paille, afin de garder ses derrières libres. En somme, il avait en face de lui deux hommes robustes et résolus ; mais les gardiens étaient dans le corridor et il avait son épée. A l'instant où il s'arrêtait, le dos tourné au tas de paille, la tête souriante de Chaverny se montra, soulevant un peu le pourpoint de Passepoil, qui le cachait.

IV

VIEILLES CONNAISSANCES

Nous sommes bien forcé de dire au lecteur ce que M. de Peyrolles venait faire dans la prison de Cocardasse et Passepoil, car cet habile homme n'eut pas le temps d'exposer lui-même les motifs de sa présence.

Nos deux braves devaient comparaître comme témoins devant la chambre ardente du Châtelet. Ce n'était pas le compte de M. le prince de Gonzague, Peyrolles avait charge de leur faire des propositions si éblouissantes, que leurs conscience n'y pussent tenir : mille pistoles à chacun d'un seul coup, espèces sonnantes et payées d'avance, non pas même pour accuser Lagardère, mais pour dire seulement qu'ils n'étaient pas aux environs de Caylus la nuit du meurtre. Dans l'idée de Gonzague, la négociation était d'autant plus sûre que Cocardasse et Passepoil ne devaient pas être très-pressés d'avouer leur présence en ce lieu.

(A continuer)

Petites Annonces

ACCORDEUR DE PIANOS. M. G C. Jones, de la maison Astley-Jones Piano & Organ Co., accorde les pianos de nos musiciens depuis sept ou huit ans. Avez-vous besoin de faire accorder le vôtre ?

Bucherons demandés — Plusieurs bons bucherons demandés pour une équipe d'arpenteurs. Bons gages. S'adresser à A. Michaud — Arpenteur Fédéral. Au dessus du magasin J. B. Mercer.

NOTES LOCALES

M. Henri Morel est de retour à Edmonton après avoir passé six mois en Europe.

H. L. Landry, avocat de cette ville, est de retour d'un séjour de quelques semaines à Banff.

H. E. Patenaude fait construire un magasin sur la rue Jasper, entre la dixième et la onzième rue.

MM. T. Drummond, arpenteur fédéral, et Phi ippe Drolet, de Spruce Grove, sont partis lundi dernier pour arpenter dans le district de la Rivière Pembina.

M. Swaisland, gérant de la Banque Molson, est de retour à Edmonton, après un séjour de quelques semaines à la côte, en voyage de noce.

Le jeune Edouard Gariépy est arrivé de l'Est, pour passer les vacances à Edmonton.

On a commencé la construction du nouveau Bloc McDougall & Secord, en face du magasin Gariépy & Lessard.

Les trois jeunes fils de T. N. Pomerleau sont revenus du collège pour le temps des vacances.

La construction du nouvel édifice de la Banque Impériale est commencée depuis quelques jours et les travaux sont poussés avec grande activité.

Albert Dubuc, du bureau légal Dubuc & Dubuc, est de retour à Edmonton après avoir séjourné plusieurs mois à Winnipeg.

Le nouveau théâtre *Empire*, situé sur la rue McEougall, voisin du bureau de Poste, est maintenant ouvert au public. Voir la réclame.

On a commencé la construction des deux nouveaux hôtels, *King Edward*, sur la première rue, et *Union*, sur la rue Jasper, au coin de la quatrième rue.

La banque Dominion ouvrira ces jours-ci ses bureaux situés vis-à-vis l'édifice Heiminck.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la réclame d'une vente à l'encan de chevaux, selles, etc., qui aura lieu samedi, aux éruries Richelieu.

M. S. C. Brien, est un nouvel arrivé à Edmonton, avec sa famille. Il est entré au service de la maison Gariépy & Lessard.

M. J. G. Moquin, assistant-surintendant du chemin Quebec Southern, Railway, est de passage à Edmonton, en promenade chez son beau-père, M. Léveillé.

Le Rév. Père Therrien, qui était allé passé quelques mois dans le sud des Etats-Unis et dans la province de Québec, pour sa santé, est revenu à Edmonton ces jours derniers. La santé du Rév. Père, quoiqu'étant beaucoup améliorée, n'est pas encore tout à fait rétablie.

La troupe d'opéra "Juvenile Lilliputians," qui est au théâtre *Thistle*, fait fureur. Les représentations données jusqu'à présent ont été des succès éclatants et chaque soir la salle du théâtre est bondée.

Marché d'Edmonton

FOIN,	$12. à $15.
MIL,	$15.00
AVOINE	26 à 27cts.
PAILLE	$4. la ton.
ORGE	25cts.
PATATES	40 à 50cts.
OEUFS	15 à 20cts.
BEURRE	17 à 25cts.
BOEUF	3¾cts.
PORC	6½cts.
VEAU	5½cts.
MOUTON	6cts.
DINDES	18cts.